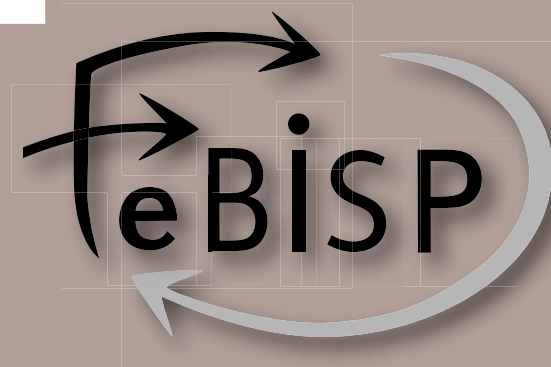


L'insertion

DU 25 MARS AU 25 JUIN 2009 • N°80



Belgique – België
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

N° d'agrégation : P 204081

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19

Le rapport d'activités 2008 de la FeBISP

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES



L'insertion

est la revue de la FeBISP
(Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle
et d'économie sociale d'insertion)

Trimestriel, ne paraît pas en juillet - août

Editeur responsable : Pierre Devleeshouwer

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 – B1000 Bruxelles

Tél : 02 537 72 04 - fax 02 537 84 04 - secretariat@febisp.be

<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

Pierre Devleeshouwer, directeur / devleeshouwer@febisp.be

Valérie Dancart, assistante administrative et financière / dancart@febisp.be

Pascale Deberghe, remplaçante temporaire de Huong Ngo / deberghe@febisp.be

Pierre-Alain Gerbeaux, coordinateur ISP / gerbeaux@febisp.be

Tatiana Vial Grösser, attachée relations publiques et information / vial@febisp.be

Michèle Hubin, attachée relations collectives de travail / hubin@febisp.be

Delphine Huybrecht, attachée économie sociale / huybrecht@febisp.be

Jonathan Lesceux, remplaçant temporaire de Tatiana Vial Grösser / lesceux@febisp.be

Delphine Libert, secrétaire de direction / secretariat@febisp.be

Huong Ngo, gestionnaire du Fonds de formation / ngo@febisp.be

Ana Teixeira, attachée formation professionnelle / teixeira@febisp.be

Impression : CF2M – Rue Berthelot 114-116 – B1190 Bruxelles

Tél : 02 538 01 92

Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen
et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



Sommaire

3 Édito

4 **Brèves de nos membres** : Table ronde de Banlieues asbl ; Séminaire « Un emploi pour tous » de l'ACFI et du CEC ; Remise de certificats à la Mission Locale de Schaerbeek ; Inauguration de la nouvelle Maison de l'emploi de Bruxelles-Ville

5 **Sur le vif** : La journée d'étude « Les jeunes Bruxellois au Kaléidoscope »

7 **Sur le vif** : La conférence-débat préélectorale de la FeBISP

10 **Lu, vu, entendu** : Colloque pour les 20 ans d'Actiris ; Séminaire du Cerisis sur les titres-services ; La Cour des comptes critique sur les titres-services ;

11 Dossier : Dans les coulisses de la FeBISP, le rapport d'activités 2008

21 **En bref** : Groupe de travail compétence transversale ; ILDE et EI, réagréments, agréments et désagréments ; Ordonnance Missions Locales et concertation, ça commence mal ! ; Bruxelles Formation à l'AG de la FeBISP

22 **Rencontre avec** : Pierre Devleeshouwer, nouveau directeur de la FeBISP

24 **Reportage** : Pourquoi ça ne colle plus entre les jeunes et l'ISP ? Le diagnostic de la commission zonale !

27 **Réseautage** : Le Memorandum 2009 du secteur des EFT et des OISP ; Le Memorandum 2009 de l'Interfédé ; Le rendez-vous des memorandums associatifs ; Le Memorandum institutionnel du CBCS ; Le Memorandum bruxellois de SAW-B ; Le Memorandum de Tracé Brussel

28 **Allo, Bruxelles ? Allo, la Terre ?** : Le Nobel d'économie sociale et durable décerné à un Bruxellois

30 **Le coin de l'employeur** : Nouvelles conventions collectives pour l'ISP ; Les parents gagnent du temps pour s'occuper de leurs enfants

32 **Annonces** : Une nouvelle direction ; Un nouveau Conseil d'administration ; Un heureux événement et un remplacement



Pour ce dernier numéro de L'insertion avant la trêve estivale, notre dossier est consacré au... **rapport d'activités 2008 de la FeBISP**. Pas son entièreté évidemment ! Mais une bonne synthèse qui vous permettra de mesurer l'ampleur des chantiers portés par la fédération en 2008. Citons à titre d'exemples : le Vade-mecum de l'ISP (qui a considérablement mobilisé l'équipe mais au vu du résultat, cela en valait bien la peine) l'Ordonnance Missions Locales, les compétences transversales (deux sujets dont on reparle en page 21) ou encore, oh surprise, le financement du Fonds social européen (thème également abordé en page 4 dans la brève sur le séminaire organisé par l'ACFI et le CEC).

Mais ce numéro de L'insertion, c'est aussi et surtout **trois sujets** qui ont retenu tout particulièrement notre attention :

Les jeunes d'abord, avec en pages 5-6, un « Sur le Vif » consacré à la dernière journée d'étude de la FeBISP. Ce compte rendu permettra à ceux qui n'auraient pas eu l'occasion d'y assister, pour cause de clôture du dossier de financement FSE par exemple..., d'avoir un petit aperçu des multiples interventions de cette journée très justement intitulée « Les jeunes Bruxellois au kaléidoscope ». Plus spécifiquement, en pages 24-26, un reportage sur le séminaire organisé par la commission zonale Nord-Est où il était question de la diminution du nombre de jeunes dans le dispositif ISP et des explications qu'on peut y apporter. Pour ce qui concerne les « très jeunes », on trouve également en page 31, un rappel des règles en vigueur en matière de congé parental et de repos postnatal.

Les élections ensuite avec un « Sur le Vif » relatant en pages 7-9, la conférence-débat préélectorale organisée par la FeBISP en mai dernier avec Christos Doukeridis (ECOLO), Hamza Fassi-Fihri (cdH), Serge de Patoul (MR) et Olivia P'Tito (PS). Maintenant que l'on a voté et que les majorités commencent à se dessiner, vous pouvez compter sur nous pour leur rappeler en temps utile les timides propositions qu'ils ont fait à cette occasion. De plus, parce que la FeBISP est loin d'être la seule à publier son Memorandum, la rubrique réseautage de ce numéro (en page 27) est entièrement consacrée aux divers memorandums de nos collègues.

Et ... la FeBISP enfin. En effet, les récents changements à la direction de la FeBISP valaient bien la peine qu'on s'y attarde un peu. Comme vous le savez, après le départ de Suzanne Beer fin 2008, Gabriel Maissin a quitté la Fédération en mai 2009. On le remercie pour tout le travail accompli pendant les 13 années passées à la tête de la FeBISP et on vous invite à lire l'article humoristique qui lui est dédié en pages 28-29. On profite également de l'occasion pour féliciter son successeur : Pierre Devleeshouwer. Ce dernier est loin d'être un inconnu pour le secteur puisque il est un membre actif de la FeBISP depuis des années. Néanmoins, pour mieux le connaître ainsi que sa vision du secteur et des défis qui l'attendent, nous vous livrons une interview « exclusive » en pages 22-23.

Pour terminer, on n'oubliera pas les diverses brèves relatives aux dernières activités de nos membres en page 4, le débat autour des titres-services qui feront sans doute encore couler beaucoup d'encre en page 10 ainsi qu'un « Coin de l'employeur » bien fourni où vous pourrez prendre connaissance en pages 30-31 des dernières conventions collectives du secteur relatives aux frais de déplacement et aux aménagements de fin de carrière.

Excellente lecture et d'ores et déjà de très bonnes vacances,

L'équipe de la FeBISP

B R E V E S

DE NOS MEMBRES

Pour contacter ces associations : www.febisp.be

Table ronde de Banlieues asbl

Banlieues ASBL organisait, avec la participation de nombreux experts, une table ronde sur l'accessibilité numérique dans le cadre de la semaine numérique qui se tenait en mars 2009.



Près de 50 personnes ont participé à cette après-midi bien remplie

On retiendra surtout des présentations et discussions de cette après-midi bien remplie que de nombreux espaces publics numériques (EPN) existent à Bruxelles mais qu'il est difficile de les trouver... En effet, les services de recensement des EPN comme le site du SPP ne fonctionnent pas ou ne sont pas mis à jour. Un autre problème est l'absence de structure de coordination des efforts des acteurs de l'accessibilité numérique à Bruxelles, comme cela existe

en Wallonie. Dans la continuité de ces constats, Banlieues a d'ailleurs dressé une cartographie des EPN bruxellois et appelé à la mise en place d'un réseau et d'une coordination des EPN bruxellois ou de manière plus large, de tous les acteurs de l'accessibilité numérique dans la région. Suite à cette proposition, un petit groupe d'acteurs présents à cette occasion ont décidé de démarrer un groupe de travail animé par Banlieues pour examiner ce projet.

Banlieues ASBL

Chaussée de Waterloo, 412c
1050 Bruxelles
Tél : 02 533 21 89
Fax : 02 533 21 98
www.banlieues.be

Séminaire « Un emploi pour tous » de l'ACFI et du CEC

Le 24 mars dernier se déroulait le séminaire de clôture du projet « un emplois pour tous ». Ce projet, cofinancé par la Commission européenne, promu par l'ACFI-FIAS et coordonné par le CEC (Comité Européen de Coordination), visait

à étudier, analyser et comparer les bonnes pratiques mises en application dans 4 régions de l'Union européenne (Bruxelles-Capitale, Milan, région Rhône-Alpes, Poznan) dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle des personnes désavantagées.



Des partenaires des quatre coins de l'Europe s'étaient déplacés

Ce séminaire était l'occasion de présenter les résultats de ce projet et de faire quelques recommandations. Il est intéressant de constater que bon nombre de ces recommandations sont plus que familières pour ceux qui travaillent dans l'ISP bruxelloise. Citons par exemple : réduire le délais de paiement du financement FSE, en simplifier les procédures administratives, impliquer les acteurs de terrain dans la définition des politiques de remise à l'emploi... Comme quoi, même au-delà de nos frontières régionales et nationales,

le système de financement du Fonds social européen suscite les mêmes préoccupations auprès des acteurs de terrain. Pour avoir une vue plus exhaustive de ce projet, un CD-ROM reprenant l'ensemble des ces bonnes pratiques sera disponible à partir de juin 2009 sur le site de l'ACFI-FIAS.

ACFI-FIAS

Chaussée de Boondael, 6
1050 Bruxelles
Tél : 02 640 44 07
Fax : 02 648 08 65
www.acfi.be

Remise de certificats à la Mission Locale de Schaerbeek

Trois formations organisées par la Mission Locale de Schaerbeek en partenariat avec des écoles de Promotion sociale se terminaient à la fin des mois de mai et juin 2009. Au total, 37 stagiaires ont reçu leurs attestations et certificats de qualifications pour les formations d'assistant en pharmacie, d'assistant dentaire et de monteur-câbleur. Les résultats semblent être au rendez-vous puisque

plusieurs d'entre eux ont déjà reçu des propositions d'engagement à l'issue de leurs derniers stages.



Assistant dentaire, un métier en pénurie

Nouvelle Maison de l'emploi de Bruxelles-Ville

L'inauguration de la nouvelle Maison de l'Emploi de Bruxelles-Ville a eu lieu le 12 mai dernier au 26 Boulevard d'Anvers à 1000 Bruxelles.



De nombreuses personnalités politiques étaient présentes...

Située à deux pas de la station de métro Yser, elle regroupe les partenaires qui offrent des services d'orientation, de formation et/ou d'emploi aux demandeurs d'emploi

peu qualifiés. Au rez-de-chaussée et au premier étage : les conseillers emploi d'Actiris, au deuxième et au troisième étage : la Mission Locale de Bruxelles-Ville, au quatrième étage : l'Agence Locale pour l'Emploi et un espace public numérique et au cinquième étage : Tracé Brussel et la Maison de l'Emploi et de la Formation asbl. Tous veulent agir en synergie tant sur un plan institutionnel qu'opérationnel. Tous souhaitent augmenter l'efficacité de leurs services dans un principe de proximité par rapport aux usagers. Il faut savoir que la Maison de l'Emploi et de la Formation (M.E.F.) désigne aussi une ASBL qui a pour rôle de renforcer la coordination et de fédérer les différents organismes de Bruxelles-Ville et de rassembler des représentants des secteurs marchands, non marchands et des pouvoirs publics.

Maison de l'emploi de Bruxelles-Ville

Boulevard d'Anvers, 26
1000 Bruxelles
Tél : 02/219.80.71
fax : 02/211.10.30

S U R L E V I F

La journée d'étude « Les jeunes Bruxellois au Kaléidoscope »

Ana Teixeira

Une journée d'étude consacrée aux jeunes Bruxellois ! La FeBISP a relevé ce défi le 30 avril dernier ! Plusieurs intervenants ont abordé les jeunes dans l'enseignement, leur approche de la ville, leur expression politique, leurs caractéristiques ethniques, leur satisfaction au travail, leur perception en tant qu'être de droit et d'obligation, la prise en considération de leur vécu et, enfin, ce que les politiques d'emploi et les syndicats leur offrent. Un vrai kaléidoscope !



Donat Carlier, secrétaire de la CCFFEE

Suite à cet exposé éloquent sur l'école comme vecteur de reproduction de l'inégalité sociale, la directrice de l'asbl Samarcande reconnue comme association d'aide à la jeunesse (AMO) nous a approché des jeunes hors de l'école. Une trentaine de jeunes habitant à Anderlecht, Woluwé, Etterbeek ont été questionnés sur l'histoire de leur famille, sur leur journée type en termes de mobilité. Et encore sur la représentation individuelle qu'ils ont de leur environnement, de leur quartier, des espaces de la ville plus ou moins proches d'eux. Cela donne lieu à de véritables cartes mentales dessinées en deux dimensions.

Plusieurs tendances ont été dégagées par Madeleine Guyot sur le rapport des jeunes à la cité :

- À Anderlecht, la vision des jeunes se traduit au niveau du sol. Ils ne visualisent pas les transports en commun (métro, bus, tram) ; ils vont de rue en rue. Ils aiment leur quartier, mais ont le projet d'en changer quand ils seront adultes.
- À Woluwé, ils ont une vision « d'en haut » mais ne maîtrisent pas les réseaux de la STIB car ils disposent de parents-taxi.
- À Etterbeek, ils sont plus autonomes. Ils se déplacent pour aller à l'école, empruntent le métro et ont un sentiment plus grand d'insécurité dans la ville, notamment de leur quartier.



Madeleine Guyot, directrice de l'ASBL Samarcande

La FeBISP voulait donner une place aux jeunes pour parler des jeunes. C'est ainsi que le vice-président du Conseil de la jeunesse a accepté d'être de la partie pour nous présenter



SUR LE VIF



ses missions. D'une part : remettre des avis au Conseil de la jeunesse, d'autre part : porter la parole des jeunes sur la place publique. Geoffroy Carly a constaté le manque de lieux où les jeunes peuvent prendre place, se faire entendre et intervenir sur les différents dispositifs qui les touchent. Or, la question centrale, pour les jeunes, porte sur la possibilité d'exercer un pouvoir sur leur vécu.

Mais encore,... Comment étudier de près la réalité sociale des jeunes et mieux la comprendre ? Quels sont les causes qui produisent des phénomènes de discrimination à l'égard des jeunes ?

Andrea Rea, de l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.) a d'abord rappelé l'interférence du contexte social et politique sur le choix des mots ou des concepts de l'analyse statistique. Aujourd'hui son intention, comme sociologue, n'est ni de stigmatiser ni de valoriser certaines catégories par rapport à d'autres mais bien de se donner des critères précis pour identifier l'origine des personnes en lien avec un contexte donné pour parler de manière explicite des catégories sociales et ethniques. Pour en savoir plus, ne manquez pas de télécharger l'étude « Les jeunes bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle » sur www.brusselstudies.be



Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant

Gliissant du vécu social au vécu particulier des familles, Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant, a dressé les rapports souvent paradoxaux entre enfants, adolescents, parents, adultes, école... « L'école a été inventée pour les enfants et non pour les adolescents ! ». À quand donc, une réflexion sur les besoins spécifiques des jeunes, confrontés à un monde scolaire rendu difficile par l'inégalité d'accès, la violence, le peu de moyens et d'espoir et le manque de perspective d'emploi ?

Outre le constat récurrent que les conditions de vie des jeunes issus des milieux les plus fragilisés et précaires sont des freins à leur épanouissement et à leur intégration, il a interrogé l'efficacité des politiques à l'égard de ce public et, de manière plus générale, la construction de liens entre les jeunes et la société.



Patricia Vendramin, Fondation Travail-Université

La construction de ce lien passe le plus souvent par l'insertion professionnelle. Patricia Vendramin, directrice de recherche à la Fondation Travail-Université (FTU) a d'ailleurs abordé l'insertion des jeunes qui ont réussi à pénétrer le marché de l'emploi. Son enquête « Les jeunes, le travail et l'emploi » se structure à partir de 5 problématiques (téléchargeable sur le site. www.ftu-namur.org/fichiers/jeunes-travail-emploi.pdf) :

- l'expérience de l'emploi et du travail.
- la perception du travail.
- les opportunités et les contraintes dans le travail.
- les préoccupations sociales.
- le rapport à l'organisation syndicale.

Les jeunes salariés espèrent de leur travail un salaire correct, un « bon » environnement humain, source de développement personnel et de reconnaissance. Si le travail n'est plus la seule dimension importante de la construction identitaire et de l'équilibre existentiel, il reste néanmoins important pour leur épanouissement personnel. La souffrance des jeunes au travail vient principalement d'un manque de reconnaissance.

Or, si la construction du lien entre la société et les jeunes passe par l'emploi... Celle-ci est aujourd'hui de plus en plus difficile. Les représentants des trois syndicats (Eric Buyssens de la FGTB, Myriam Gérard de la CSC et Philippe Vandenaabeele de la CGSLB) ont fait le point sur les politiques d'emploi. Des dispositifs précaires ne donnent pas lieu à une insertion durable ! Le manque d'articulation actuelle entre l'enseignement et l'emploi doit absolument faire l'objet d'un travail de coordination et de collaboration entre les différents acteurs. Le discours des syndicats eux-mêmes, à l'attention des jeunes doit également bouger ! Dans une société capitaliste où la place et la reconnaissance des travailleurs comme êtres de droit, en recherche d'un épanouissement social est de plus en plus problématique, le défi syndicaliste est de taille.

SUR LE VIF

La conférence-débat préélectorale de la FeBISP

Jonathan Lesceux



Les quatre grandes formations démocratiques francophones avaient répondu à notre invitation

Le 13 mai dernier, Olivia P'Tito (PS), Serge de Patoul (MR), Hamza Fassi-Fihri (cdH) et Christos Doukeridis (ECOLO), répondaient aux questions de la FeBISP. L'objectif était d'en savoir un peu plus sur la position des différents partis par rapport aux grandes revendications de la FeBISP. Objectif atteint ? A vous d'en juger ! En tous les cas, ces deux heures de discussions plutôt conviviales permettent sans doute de mieux percevoir ce que le secteur de l'insertion peut espérer de la prochaine législature.

Ce compte rendu synthétique, qu'on espère objectif, est divisé en quatre sections qui sont précédées à chaque fois d'une rapide synthèse (en italique) des discussions.

Un consensus sur l'augmentation de l'offre de formation mais peu de propositions sur les moyens de la mettre en oeuvre

Premier constat, tous les partis sont favorables à une augmentation de l'offre de formation en insertion socioprofessionnelle, ce qu'on salue évidemment... Cependant, seul le PS fixe un objectif chiffré et les pistes proposées par les différents partis pour réaliser cette augmentation se cantonnent souvent à une meilleure coordination des acteurs. Pourtant, un réel accroissement de l'offre de formation ne fera pas l'économie d'une augmentation du budget qui lui est alloué.

Olivia P'Tito (PS) rappelle l'objectif de son parti : 5 000 parcours intégrés vers l'emploi à l'issue de la prochaine législature. Sur les moyens, au-delà d'un refinancement de la Région bruxelloise, elle met principalement l'accent sur la nécessité de réaliser un partenariat encore plus coordonné entre les différents acteurs de la formation.

Serge de Patoul (MR) est également favorable à une augmentation du nombre de places

en formation dans les OISP comme chez Bruxelles Formation. Néanmoins, il refuse de s'enfermer dans le chiffre proposé par la FeBISP. En effet, selon lui il faudrait idéalement dépasser cet objectif... même si la question du financement de la COCOF pose certainement des limites à cette ambition.

Hamza Fassi-Fihri (cdH), indique qu'il faut poursuivre l'augmentation réalisée au cours de la précédente législature et que le cdH fera le maximum pour augmenter le nombre de places en formation au cours de la prochaine législature. Il propose plusieurs pistes : lever les divers obstacles que rencontrent les Missions Locales pour la mise en œuvre de leurs projets pilotes (notamment réduite les délais d'institution de leur dossiers de conventionnement par Bruxelles Formation), faciliter l'accès du public ISP aux Centres de référence, faire en sorte que Région et COCOF puissent mieux collaborer...



Christos Doukeridis (ECOLO)

Pour Christos Doukeridis (ECOLO), il faut également renforcer la formation. Il plaide principalement à ce niveau pour plus de synergie entre les différents acteurs et une meilleure concertation entre les politiques économiques et de formation. Plus spécifiquement, il propose une régionalisation de la formation professionnelle ou au moins que les mêmes personnes s'occupent de l'emploi et la formation.

Politique d'activation, pas de réelle remise en cause mais une volonté de protéger le demandeur d'emploi en formation

Même si on sent que tous les partis considèrent, avec des nuances, que la politique d'activation comporte des faiblesses, aucun ne la remet vraiment en question. On notera néanmoins la volonté de la plupart des candidats de faire en sorte que le CPP (Contrat de Projet Professionnel) protège réellement les demandeurs d'emploi en formation par rapport à la procédure d'activation... ce qui rencontre les attentes de la FeBISP dans une certaine mesure.



SUR LE VIF



Olivia P'Tito (PS) considère que le CPP doit immuniser le demandeur d'emploi par rapport à la procédure d'activation fédérale. Elle propose également la création d'une cellule de veille (pourquoi pas au niveau de la FeBISP) afin de dénoncer systématiquement chaque « dérapage » de l'ONEm et de la sorte mieux faire respecter l'accord de coopération relatif à la politique d'activation. Elle estime également que la politique d'activation est inadéquate pour aider un public peu qualifié à remettre le pied à l'étrier et que les moyens devraient être réorientés à ce niveau.

Pour elle, Actiris doit être la première porte d'entrée pour les demandeurs d'emploi mais le relais vers les partenaires ne doit pas devenir systématique : 1 CV doit pouvoir se faire aussi chez Actiris avec l'aide d'un conseiller emploi.

Serge de Patoul (MR) estime, pour sa part, que l'esprit des CPP est très bon, mais que sa pratique l'est beaucoup moins. Il considère également que la personne qui s'engage dans ce processus n'a plus lieu d'être poursuivie. Il pointe néanmoins comme faiblesse principale de cet outil, le bilan de compétences. Selon lui, cela n'a aucun sens de faire un bilan de compétences en un quart d'heure parce que le conseiller est trop lié à ce que le demandeur d'emploi dit et cela peut aboutir à une mauvaise évaluation des compétences. C'est pourquoi, il estime que le bilan de compétences est absolument essentiel et qu'Actiris doit investir à ce niveau et travailler avec des partenaires si cela est nécessaire.



Hamza Fassi-Fihri (cdH)

Pour Hamza Fassi-Fihri (cdH), l'activation est quelque chose de positif en soi dans le sens où cela permet d'amener quelqu'un à un premier emploi. Néanmoins, ce processus ne doit pas mettre des bâtons dans les roues des demandeurs d'emploi qui suivent une formation. « L'activation oui ! Mais qu'on laisse ceux qui commencent un processus ISP le terminer ». C'est pourquoi, il faut peut-être revoir le fonctionnement des CPP pour tenir compte de la réalité du marché du travail.

Christos Doukeridis (ECOLO) explique, quant à lui, que la politique d'activation a été mise en place au niveau fédéral pour des raisons parfois positives (comme l'inscription de chaque demandeur d'emploi dans un processus de recherche d'emploi) et parfois moins positives si il s'agit de réduire la facture de l'état fédéral dans la prise en charge des chômeurs ! Donc, de son point de vue, il faut être attentif à ce que ce soit la première motivation (faciliter la

recherche d'emploi) qui prévale dans la politique d'activation et qu'elle n'aboutisse pas à l'exclusion de certaines personnes dans un contexte où il n'est pas possible d'offrir un emploi à chacun.

Simplification administrative et financement du secteur, peu de réponses concrètes...

Aucun des participants n'a pu donner de réponses réellement satisfaisantes par rapport aux problématiques du poids administratif que le secteur doit supporter et du différentiel croissant entre le coût réel des travailleurs et le montant des financements... On épinglera néanmoins l'idée de Christos Doukeridis (ECOLO) d'inscrire la simplification administrative dans l'accord de gouvernement et d'organiser une table ronde sur la question ou la suggestion, émise par la plupart des participants, de voir les pouvoirs publics se baser sur les documents comptables publiés par les ASBL lors du contrôle des dépenses de ces dernières.

A ce niveau, Olivia P'Tito (PS) estime qu'il ne faut pas demander l'impossible aux travailleurs et faciliter la vie des employeurs de l'ISP. Elle considère également que l'idée d'un dossier unique serait quand même une bonne chose. Mais qu' à défaut d'y arriver... il faudrait au minimum que lors des contrôles, les inspections se basent au maximum sur les documents comptables que les ASBL sont obligées de publier. Elle rappelle également que la SRIB a mis en place une aide pour les associations qui connaissent des difficultés pour le moment.



Serge de Patoul (MR)

Hamza Fassi-Fihri (cdH) pense qu'à ce niveau, il s'agit avant tout de faire preuve de bon sens et que s'il y a moyen de faire plus simple, autant ne pas s'en priver. Il propose également que les pouvoirs publics puisent les informations dont ils ont besoin dans les documents comptables que les ASBL sont obligées de publier. Une deuxième proposition sur ce sujet



SUR LE VIF



serait que les différents pouvoirs publics (COCOF, Région...) proposent des documents harmonisés aux porteurs de projets.

Pour terminer, Christos Doukeridis (ECOLO) indique que si on veut s'engager à réaliser une réelle simplification, il faut inscrire cette volonté dans un accord de majorité pour qu'il soit porté par le gouvernement. De plus, le processus de simplification doit s'inscrire dans un processus de concertation qui rassemble autour de la table les différents pouvoirs subsidiant et les opérateurs. Au niveau budgétaire, il rappelle également que le soutien au secteur repose la question du financement de toutes les entités bruxelloises et pas uniquement de la COCOF.

Ordonnance économie sociale, évaluation sûrement, réforme peut-être...

Tous les partis s'accordent sur la nécessité d'une évaluation de l'Ordonnance du 18 mars 2004 sur l'économie sociale mais la volonté de la réformer varie selon les formations. A ce niveau, c'est probablement du côté du cdH que la volonté de réforme semble la plus marquée. En tous les cas, que ce soit pour évaluer ou réformer l'Ordonnance, il faudra impérativement que le secteur soit associé. Au niveau budgétaire, même si les candidats semblent s'accorder sur la nécessité de soutenir le secteur, on peut regretter l'absence d'engagement chiffré.



Olivia P'Tito (PS)

Olivia P'Tito (PS) estime que l'Ordonnance économie sociale ne doit pas être réformée directement même si il faut veiller à ce que les budgets suivent. Elle avance également plusieurs éléments qui pourraient favoriser l'économie sociale : faciliter les appels à projets PTP, développer un mécanisme de micro-crédit spécifique à l'économie sociale, favoriser l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics... Enfin, elle plaide également pour un positionnement de l'économie sociale dans le champ économique et pas uniquement dans le champ de l'emploi.

Pour Serge de Patoul (MR), il faut évaluer l'Ordonnance avec le secteur au cours de la prochaine législature. Mais surtout, il faut aller largement plus loin que l'Ordonnance actuelle qui ne vise que la mise à l'emploi et élargir la définition qui est faite de l'économie sociale.

Pour soutenir cette économie, il propose des mécanismes très simples comme des prêts à conditions préférentielles qui doivent permettre de compenser le déficit d'attractivité des entreprises d'économie sociale et insiste sur l'importance d'une bonne formation pour les gestionnaires de ces entreprises.

Hamza Fassi-Fihri (cdH) va plus loin et estime que les critères de l'Ordonnance sont trop généraux, trop larges et que par conséquent, il faut la revoir sans tabout en concertation avec le secteur. Il propose plusieurs pistes concrètes pour cette révision : introduction de la logique d'évaluation, meilleure distinction entre les EI et les ILDE, permettre à la plate-forme de se concentrer sur ses missions premières ...

Sur le financement, il désire également continuer à poursuivre l'effort budgétaire réalisé au cours de cette législature (le budget a été multiplié par 8) même si il reconnaît que les montants ne sont pas encore énormes. Il propose aussi de tirer un meilleur parti des droits de tirage régionaux sur les plans fédéraux de lutte contre le chômage en demandant une révision des clés de répartition. Enfin, il évoque la possibilité de revoir les secteurs prioritaires pour l'attribution de postes ACS et d'y inclure l'économie sociale.

Pour Christos Doukeridis (ECOLO), il faut certainement s'engager à évaluer l'Ordonnance avec les acteurs concernés et envisager les réformes nécessaires au terme de cette évaluation. En termes de soutien à proprement parler, il souligne que l'économie sociale pourrait occuper une place importante dans le développement des filières vertes (isolation, revalorisation, réutilisation...) dont il voudrait voir le développement inscrit dans le prochain accord de gouvernement.

En guise de conclusion de ce compte rendu, on rapportera simplement les propos de Hamza Fassi-Fihri (que semblaient partager l'ensemble des candidats) qui, en réponse à une question de la salle relative à la fin du préfinancement FSE, expliquait que les pouvoirs publics n'ont pas misé politiquement et budgétairement sur le secteur de l'insertion pour le laisser tomber ensuite... De quoi rassurer pour l'avenir même si aucune solution concrète pour pallier à la fin éventuelle du préfinancement FSE n'a été avancée.

Colloque pour les 20 ans d'Actiris

Actiris a fêté 20 ans de bons et loyaux services, par la tenue d'un colloque prestigieux au Palais d'Egmont. Deux journées consécutives (les 24 et 25 mars derniers) ont rassemblé l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels actifs sur les problématiques de l'emploi et de la formation en Région de Bruxelles-Capitale mais aussi dans une perspective plus vaste, avec le concours d'autres intervenants européens. Outre une réflexion spécifique sur les tenants et les aboutissants bruxellois, des comparaisons ont été faites avec la situation et les pratiques en cours dans d'autres villes belges ou européennes. Les OISP ont bien évidemment été conviés à cette occasion. Outre de nombreux exposés de qualité, Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP, n'a pas manqué d'en rappeler les missions et les actions. Actiris a étayé son projet de proximité à l'égard de demandeurs d'emploi de la Capitale. Une manière de mettre en œuvre le nouveau Contrat de gestion et d'appliquer les réformes nécessaires pour évoluer encore,

et relever les défis dans les circonstances actuelles de crise.



Actiris n'a pas lésiné sur les moyens

En conclusion, les pistes pour l'avenir du ministre de l'emploi Benoît Cerexhe sont :

- Intégrer les politiques d'emploi et de formation, développer la formation professionnelle des bruxellois.
- Poursuivre la collaboration avec les autres services d'emploi (VDAB, Forem).
- Miser sur la complémentarité entre les acteurs d'emploi et privés.
- Rendre obligatoire l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi et la proximité du service public d'emploi.
- Privilégier une approche différenciée des publics et particulièrement du public jeune, du public infra-scolarisé ou encore du public visé par les plans de diversité.

Séminaire du Cerisis sur les titres-services

Un rapport très attendu (de plus) sur le dispositif des titres-services. A peu près au même moment que paraît un rapport de la Cour des Comptes intitulé « Titres-services – coût et gestion ». Le CERISIS (UCL) et le CES (ULg) rendaient public, le 30 avril dernier, les résultats d'une analyse comparée des différents types de prestataires titres-services. Ce dispositif est complexe. De cette complexité découlent des situations où il y a « asymétrie d'information » entre les parties prenantes. Le client ne sait pas au départ à quelle entreprise s'adresser, le travailleur ne sait pas chez quel employeur il a intérêt à travailler, l'employeur a du mal à contrôler ce que son travailleur fait chez le client. L'Etat, enfin, a du mal à contrôler la légalité des pratiques...

Ces asymétries d'information accroissent les risques de comportements opportunistes et d'abus de la part des parties prenantes. D'où la question que posent nos chercheurs : la mission et/ou le secteur d'appartenance des prestataires titres-services influence-t-elle la qualité de l'emploi et de l'organisation du

service, et indirectement, la production d'impacts collectifs ? La réponse est oui : en termes de qualité d'emploi, les services d'aide aux familles qui ont un département titres-services s'en tirent le mieux (notamment parce que la CP 318, leur commission paritaire de référence, prévoit de prendre davantage en compte l'ancienneté des travailleuses). En seconde position : l'économie sociale d'insertion, qui, en règle générale, offre à ses travailleurs un bon encadrement, ainsi que des conditions de travail correctes (CDI en majorité). Loin derrière, l'intérim, chez qui les contrats de courte durée et pour un faible temps de travail sont légion, et où le turn-over des travailleurs bat des records.

En savoir plus :

Le n°69 de la revue **Regards économiques**, consacré à cette étude, est disponible sur : www.uclouvain.be/regards-economiques

La Cour des comptes critique sur les titres-services

Le coût du dispositif de financement des titres-services atteindra, en

cette année 2009, la barre fatidique du milliard d'Euros. En cette période de crise, ce n'est pas peu.



Les titres-services, des chèques qui font couler beaucoup d'encre

La Cour des comptes a donc réalisé un audit du dispositif des titres-services. Sa conclusion est qu'il faut renforcer les contrôles pour éviter toutes sortes de dérives malheureusement avérées dans certaines entreprises : emplois de mauvaise qualité, voire non déclarés ; services prestés non autorisés ; transformation d'emplois existants en emplois titres-services... D'autre part, la Cour recommande de mieux évaluer le budget fédéral annuel titres-services, qui, chaque année, dérape et nécessite des « rallonges ». Il conviendrait également de calculer de manière plus précise les supposés « effets retour » du dispositif et d'évaluer la quantité réelle d'emplois créés (les évaluations réalisées chaque année en la matière par Idéa

Consult prennent en compte la totalité des personnes qui ont transité par le système !). Enfin, la Cour pointe des disparités au niveau des bénéficiaires engrangés par les entreprises et s'interroge sur les raisons de ces disparités. Dans sa réponse, la ministre de l'Emploi déclare qu'un ensemble de mesures ont été prises, inspirées des recommandations de la Cour et visant une meilleure gestion ainsi qu'un contrôle renforcé des titres-services. Un groupe de travail réunissant les différents services d'inspection a été mis sur pied, pour améliorer les échanges d'informations et mieux cibler les contrôles. Par ailleurs, la ministre Joëlle Milquet annonce qu'elle a demandé à la Banque nationale de Belgique d'analyser les comptes annuels des entreprises titres-services afin de disposer d'un outil permettant de déterminer la juste valeur d'échange des titres-services. Enfin, la ministre s'engage à prendre des mesures pour améliorer la qualité des contrats des travailleurs titres-services.

En savoir plus :

Le rapport complet et le résumé disponibles sur :

www.courdescomptes.be

Dans les coulisses de la FeBISP : le rapport d'activités 2008

1. Les principaux chantiers de l'année 2008

1.1. Le Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise



La couverture du Vade-mecum

Au final, il y a la satisfaction de l'équipe d'avoir réalisé un outil d'information important pour le secteur de l'ISP (Insertion SocioProfessionnelle) et les acteurs de l'emploi et de la formation. L'intérêt du public visé est déjà manifeste et les réactions très positives. « Je ne doute pas que ce document deviendra vite un ouvrage de référence pour tous ceux qui travaillent ou qui s'intéressent au secteur de l'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles », nous écrit Benoît Cerexhe, Ministre de l'économie et de l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, dans un courrier du 8 janvier 2009.

L'idée d'un Vade-mecum revient à la Ministre Françoise Dupuis, qui a chargé, début janvier, la FeBISP d'élaborer cette publication. 7 mois auront été nécessaires pour réaliser cet ouvrage. 7 mois au cours desquels 4 des membres de l'équipe FeBISP se sont mobilisés : 14 réunions de travail en équipe et 15 rencontres avec l'imprimeur ont ainsi été nécessaires.

Tout cela sous l'oeil vigilant et les critiques constructives des membres du comité d'accompagnement¹ avec des réunions tous les mois et jusqu'à 3 fois par mois pour les dernières étapes du projet (au total, ce comité s'est réuni à 14 reprises).

Le Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise est disponible sur demande auprès de la FeBISP :

mail: secretariat@febisp.be

1.2. L'Ordonnance Missions Locales

C'est en fin d'année (le 7 novembre 2008) que le Parlement bruxellois a adopté le projet d'ordonnance relative aux Missions Locales pour l'emploi et aux « Lokale Werkwinkels ». Ce texte, en discussion depuis deux ans, permet une reconnaissance et une clarification des acteurs et des missions qui leur sont dévolues ainsi qu'une définition des modalités d'un financement structurel.

Tout au long du processus d'élaboration de ce projet de texte, la FeBISP a assuré un suivi et un travail de réflexion avec ses membres via son groupe de travail Missions Locales (cfr point 2.1). Elle a également informé régulièrement ses membres sur l'état d'avancement de ce dossier via ses différents médias (site web, magazine et lettre électronique).

De plus, Steef Corijn, coordinateur de Tracé Brussel vzw et Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP ont été auditionnés par la Commission des affaires économiques du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de son examen du projet d'ordonnance.

Un grand pas a été franchi avec cette ordonnance, mais le travail est cependant loin d'être terminé. Il reste désormais à travailler sur les arrêtés d'application car le texte de l'ordonnance nécessite des clarifications sur plusieurs questions.

1.3. La réforme du partenariat avec Actiris

Fin mai, les opérateurs de formation en ISP ont reçu par Bruxelles Formation le formulaire d'appel à projets pour 2009. À priori pas de grands changements, sauf que pour la première





fois, un seul et même document sert au conventionnement des actions de formation ISP avec Bruxelles Formation et avec Actiris. L'autre grande nouveauté résidait dans l'application d'un nouveau mécanisme de financement par Actiris.



Eddy Courthéoux et Nathalie Descheemaeker lors de l'AG de la FeBISP de février 2008

Sur cette question, c'est au cours du 1^{er} semestre que la concertation entre la FeBISP et le service partenariat d'Actiris a repris. Plusieurs réunions ont été nécessaires jusqu'en mai pour discuter des paramètres à utiliser. Nous avons réalisé plusieurs hypothèses de simulations financières pour le secteur. Si un accord a pu être trouvé sur le mécanisme entre la FeBISP et Actiris, la paramètre « coût horaire » restait selon nous insuffisant.

Et de fait, malgré une indexation qui prend en compte l'inflation, l'augmentation globale de l'enveloppe est inférieure à ce qu'espérait le secteur du fait de l'accroissement des activités à réaliser et de l'augmentation importante du nombre de personnes se présentant dans les organismes ISP (ce dernier point résultant notamment des politiques d'activation). En outre, considérant l'impossibilité de conventionnement de toutes nouvelles actions les années précédentes, il y a dans cette augmentation une part de réajustement à la réalité des actions organisées.

Nous avons donc poursuivi notre démarche d'information en direction du Ministre de l'emploi, Benoît Cerexhe, de ses collaborateurs et des partenaires sociaux au cours du 2^{ème} semestre. Une année de transition a ainsi été obtenue (montant 2009 identique à celui de 2008) pour les OISP qui voient leur subvention diminuer avec le nouveau mécanisme alors qu'ils ont un volume d'activités constant. Il reste néanmoins des problèmes à résoudre qui devraient pouvoir être discutés lors d'une nouvelle phase de concertation avec Actiris en 2009.

Il faut par ailleurs envisager une possibilité d'augmentation des moyens pour 2010 car il est clair et largement prévisible que l'augmentation du nombre de chômeurs d'une part (l'Observatoire de l'emploi s'attend à 22% de demandeurs d'emploi inscrits soit 100.000 personnes d'ici la fin du 1^{er} semestre 2009) et les politiques indifférenciées d'activation d'autre part, pousseront davantage de personnes vers les OISP.

1.4. Les critères d'agrément des ILDE et EI

Fin 2008, la Plate-forme de concertation de l'économie sociale bruxelloise n'a pas établi de lignes directrices claires pour l'aide à la décision en matière d'agrément ou de non agrément des projets. Pour le bien du secteur, la qualité de son action et de son financement, la transparence de son image et la sécurité des porteurs de projets, la FeBISP plaide, avec ses partenaires Tracé Brussel VZW et FeBIO VZW, pour une réforme des procédures d'agrément. Elle a démarré, en 2008, et avec l'aide des fédérations précitées, l'élaboration d'une grille de critères devant aider à la décision en matière d'avis sur l'agrément. Febecoop et l'ACFI se sont joints au processus. Dans un second temps, ce travail devrait mener à une réforme profonde de l'Ordonnance du 18 mars 2004, dont le flou et la complexité rendent sa mise en œuvre efficace difficile.

1.5. La question des commissions paritaires adaptées pour les ILDE

Nous avons travaillé cette question avec la CENM (Confédération des Entreprises du Non Marchand) d'abord, avec les fédérations du socioculturel (CESSoC et SOCIARE) ensuite.

La FeBISP a recherché, en concertation avec les membres de la CENM et avec la CESSoC et SOCIARE, en accord avec son partenaire néerlandophone FeBIO vzw, une solution qui ne porte pas préjudice aux autres représentants patronaux du secteur du non marchand. Nous en sommes arrivés à l'idée du rattachement des ILDE à la CP 329, les partenaires flamands des « sociale werkplaatsen » refusant un rattachement des ILDE à la CP 327. Nous avons interpellé les syndicats, la Ministre Joëlle Milquet, le Cabinet du Ministre Benoît Cerexhe et le Président de la Commission paritaire 329 à ce sujet, ce dernier a par ailleurs écrit un courrier à la Ministre fédérale de l'emploi pour défendre notre point de vue.

Fin de l'année, nous avons démarré une grande enquête afin de connaître plus finement les conditions réelles de travail dans les ILDE et des EI afin de jauger l'impact d'un basculement de la plupart d'entre elles en Commission paritaire 329.



2. Relations et travaux avec nos membres



Un des nombreux groupes de travail de la FeBISP

C'est de nos membres et de leur nombre que la FeBISP tire sa légitimité, cela nous permet de nous adresser avec poids aux pouvoirs publics et élus politiques. C'est à partir de leurs idées, de leurs pratiques et de leur connaissance du terrain que nous parvenons à établir une réflexion et à élaborer notre discours collectif. Cette réflexion, c'est à l'équipe de la FeBISP de la mettre en œuvre par les entretiens et les visites que nous réalisons chez nos opérateurs mais aussi par les groupes de travail que nous animons.

2.1. Le groupe de travail Missions Locales

Le groupe de travail a continué à suivre le chantier relatif au projet d'ordonnance relative aux Missions Locales, la FeBISP poursuivant ses contacts avec le Cabinet du Ministre Benoît Cerexhe et avec certains députés de la Commission des affaires économiques du Parlement bruxellois.

D'autres questions ont aussi fait l'objet de travaux. Le groupe de travail a ainsi été mandaté par l'Assemblée générale de la FeBISP pour traiter la question de la politique d'activation des demandeurs d'emploi et ses conséquences pour le public des OISP. Ce projet a abouti à une prise de position de la FeBISP sur cette question en mars 2009.

Les directions des Missions Locales ont également dressé un bilan de leurs actions de détermination généraliste en vue, si nécessaire, de les adapter (cf. point 2.4).

Enfin, nous ne pouvons que regretter l'absence de réunion du Comité de coordination Missions Locales-Tracé-Actiris, réunions qui se seraient avérées bien utile sur un certain nombre de dossiers comme la réforme du partenariat Actiris et le suivi du projet d'Ordonnance Missions Locales.



À l'avenir, il serait intéressant que ce Comité comporte également un représentant du Ministre de l'emploi afin de pouvoir mettre en œuvre plus facilement les différents points de la politique régionale qui implique une cohérence d'action entre les Missions Locales et Actiris.

2.2. Le groupe de travail animateur

Ce groupe de travail s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2008 et devrait finaliser ses travaux début 2009. Son objectif est de permettre à nos membres de se concerter sur l'évolution des formations pour le métier d'animateur, de sonder leurs convergences ou divergences et d'étudier leur articulation éventuelle, en prenant pour support de comparaison le référentiel de qualification « Animateur » de la Commission Communautaire des Profils et des Qualifications (CCPQ).

2.3. Le groupe de travail compétences transversales

Ce groupe de travail s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2008 et devrait finaliser ses travaux début 2009. Il réunit une vingtaine d'OISP tant des opérateurs de formation que des Missions Locales.

Il a pour objectif de proposer à l'ensemble des OISP, membres de la FeBISP, un outil commun pour nommer et définir les compétences transversales, développées dans le cadre de leur mission d'insertion socioprofessionnelle.

Les compétences transversales mobilisent un ensemble de ressources internes et externes utiles à une situation donnée (familiale, administrative, sociale, professionnelle...). Leur particularité est de dépasser les frontières des compétences professionnelles tout en accentuant leur consolidation et leur réinvestissement dans des situations concrètes de la vie ou dans de nouvelles situations d'apprentissage. Certaines sont directement utiles à l'exercice d'un métier et se confondent dans ce cas aux savoir-faire comportementaux spécifiques à ce métier. D'autres sont un préalable à l'apprentissage et/ou à la construction du parcours d'insertion.



2.4. Le groupe de travail détermination généraliste

Ce groupe de travail a pour objectif d'optimiser la mise en œuvre des modules de détermination généralistes animés par les Missions Locales. Il vise d'une part, à analyser et proposer des outils de communication spécifiques à ce type de module. Et d'autre part, réfléchir à l'adéquation entre le public visé, les objectifs visés et les outils utilisés.

2.5. Le groupe de travail « Titres-services »

Afin de défendre le point de vue de ses membres aux réunions du groupe de travail « Titres-services » de la CENM et de les informer sur l'évolution de la législation en matière de titres-services, la FeBISP a, en 2008, organisé une réunion de son groupe de travail « Titres-services ».

Lors de cette réunion, nous avons informé nos membres des changements législatifs en projet pour les titres-services et nous avons recueilli les problèmes qu'ils ont rencontrés avec la société émettrice Sodexho.



La FeBISP lors de la manifestation de soutien au FIPI

3. La FeBISP, représentante institutionnelle de l'ISP et l'ESI bruxelloises

3.1. La FeBISP et les ministres de la formation et de l'emploi

Transversales à de multiples dossiers, les relations que nous entretenons avec nos ministres compétents et les membres de leurs Cabinets sont fréquentes et s'inscrivent dans la durée. Il faut souvent plus d'une année pour voir aboutir un dossier.

En matière d'insertion socioprofessionnelle, deux dossiers ont fait l'objet de nombreux contacts avec le Cabinet de Benoît Cerexhe au cours de l'année 2008 : celui de l'Ordonnance Missions Locales et celui de la réforme du partenariat avec Actiris (cf. points 1.2 et 1.3). Avec le Cabinet de Françoise Dupuis, la réalisation du Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle a également été l'occasion de multiples contacts (via le Comité d'accompagnement).

3.2. La CCFEE

La FeBISP a participé à l'ensemble des travaux de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) et s'est investie dans plusieurs groupes de travail importants qui ont donné lieu à des avis de la CCFEE, tels que :

- Le renouvellement de l'agrément COCOF des OISP (avis n°76). Deux autres avis (n° 79 et 81) ont également été adoptés au second semestre mais ils concernaient l'agrément d'un seul OISP à chaque fois.
- Les collaborations des Fonds sectoriels avec les opérateurs d'enseignement et de formation à Bruxelles, ainsi que sur des recommandations pour améliorer leur contribution (avis n° 80).
- Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles : enseignements et perspectives (avis n° 75).
- Analyse du projet d'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF, relatif au futur Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ). Ce service, destiné à remplacer la CCPQ (Commission



Communautaire des Profils et des Qualifications), vise à définir les profils métiers et les profils formation pour l'ensemble des dispositifs de qualification (avis n°77).

Enfin, rappelons qu'outre les réunions plénières de la Commission Consultative, notre implication se manifeste via notre participation au Bureau de la CCFEE et à ses réunions mensuelles.

3.3. La Chambre de la Formation du Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF)

La FeBISP a participé aux réunions animées par le CEF en 2008 dont les avis ou les dossiers ont notamment traité de l'orientation, des stages en entreprise, des compétences non techniques, du cadre européen des certifications, de la mise en place du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ).

3.4. Le comité de suivi et le comité d'accompagnement du Réseau des plates-formes locales pour l'emploi (RPE)

Contrairement aux années précédentes, le comité de suivi du RPE n'a pas été réuni. Nous ne pouvons que le regretter dans la mesure où ce lieu, qui réunit l'ensemble des partenaires adhérant au Réseau des Plates-formes locales pour l'Emploi, permet de faire un état régulier de l'activité du réseau et des questions qu'il soulève.

Ce cas n'est cependant pas isolé. En effet, les Comités d'accompagnement du RPE mais aussi le Comité de concertation Missions Locales - Tracé Brussel - Actiris n'ont pas non plus été réunis au cours de cette année 2008. Nous ne pouvons que déplorer cet état de fait car cela est préjudiciable aux relations et à la bonne communication entre partenaires. Dès lors, nous souhaitons que ces différents lieux, dont Actiris à la charge, soient réactivés en 2009.

3.5. Le Pacte Territorial pour l'Emploi

Via nos outils de communication, nous avons continué à relayer les campagnes d'informations et les événements liés à la mise en œuvre des Plans de diversité en Région bruxelloise.



Nous participons en particulier au projet d'émissions de radio visant les demandeurs d'emploi afin de leur donner des informations concrètes sur les structures d'accompagnement, les services et les outils existants à Bruxelles pour faciliter leur insertion professionnelle. La FeBISP fait partie du Comité d'accompagnement chargé de la programmation de ces émissions (une vingtaine) qui auront lieu tout au long de l'année 2009. À ce titre, nous discutons et proposons des thèmes à traiter, des contenus et des intervenants (issus des OISP). Ce projet nécessitera, bien entendu, une forte implication de notre part tout au long de l'année.

3.6. La Plate-forme de concertation de l'économie sociale bruxelloise

La FeBISP, via son mandat effectif à la Plate-forme de concertation de l'économie sociale bruxelloise, s'est penchée de façon très active sur tous les sujets qui y ont été abordés : le financement 2008 de l'économie sociale, réflexion sur les critères de financement des ILDE et EI pour les années suivantes, réforme de l'ordonnance ILDE et EI, conséquence du transfert des compétences relatives à l'économie sociale vers les Régions et notamment sur le Fond fédéral de l'économie sociale et durable (FESD). Elle a, par ailleurs, étudié et rendu un avis sur les dossiers de demande d'agrément de 21 structures.

3.7. Participation à des groupes de travail externes

3.7.1. Le Comité de concertation ISP du Centre pour l'Egalité des chances

La FeBISP a participé à ce groupe de travail qui a pour objectif de définir les différents aspects et critères d'un emploi dit « convenable ».

3.7.2. Groupe de travail « Titres-services » de la CENM

Cette année, ce groupe de travail s'est surtout intéressé au financement du dispositif « Titres-services ». Nous avons étudié l'opportunité d'étendre la gamme des services finançables par titres-services, et nous avons tenté de résoudre une série de dysfonctionnements au niveau de la société émettrice Sodexho.



3.7.4 CENM et ConcertES

Avec ces deux associations, nous avons travaillé sur le projet des Ministres Josly Piette et Joëlle Milquet consistant à simplifier les plans d'embauche. Pour étudier l'impact que ces réformes auraient sur l'ISP et l'ESI à Bruxelles, nous avons dans un premier temps travaillé au sein de la CENM afin de comprendre l'impact possible de ces projets sur notre secteur. Nous avons repris le travail dans un groupe de travail à ConcertES, fédération regroupant plus spécifiquement l'économie sociale d'insertion.

Dans ce cadre, nous avons rédigé un document visant à attirer l'attention de la Ministre fédérale de l'emploi sur les dangers que pourraient présenter les réformes souhaitées pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi et pour le secteur de l'économie sociale d'insertion. La FeBISP a pris une part active dans la rédaction de ce document. La position de ConcertES a ensuite été défendue auprès de la Ministre de l'Emploi.

3.8. La question récurrente du Fonds Social Européen

Question toujours aussi présente dans notre activité, elle nécessite des contacts fréquents mais peu visibles avec le Cabinet de la Ministre de la formation professionnelle et avec l'Agence FSE (Fonds Social Européen). Après une année 2007 de transition, la question du préfinancement en 2008 est hélas restée problématique.

Pour pouvoir être préfinancés, les projets ISP doivent être agréés par le Collège de la COCOF. Or, celui-ci n'a rendu sa décision que début mai 2008. De fait, le mécanisme de préfinancement a été, cette année encore, déclenché tardivement. Quatre ans après la mise en place de ce système et en dépit de la ténacité de la Ministre Françoise Dupuis, force est de constater que les problèmes n'ont pas disparu. Contacts informels et courriers officiels ont ponctué cette année afin de réduire au minimum les délais entre les décisions et la liquidation.

Pour les prochaines années, ce mécanisme doit être revu :

- Pour accélérer sa mise en œuvre (la liquidation doit pouvoir être réalisée au plus tard à la fin février).
- Pour résorber les nouvelles difficultés engendrées. En effet, la trésorerie des OISP est

mise à mal compte tenu de la part que représentent les soldes (25% du cofinancement annuel, qui sont liquidés plusieurs années après : ceux des années 2005-2006 ont été versés fin décembre 2008). Nous avons donc écrit un courrier à ce sujet à la Ministre Françoise Dupuis, lui demandant d'augmenter la part du préfinancement à 90% à partir de l'année 2009.

3.9. SAW-B

Durant toute l'année 2008, la FeBISP a participé aux assemblées générales de SAW-B, dont elle est membre. La FeBISP a également suivi les séances d'information sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) organisées par cette association.

Par la suite, et dans le contexte des réformes de la politique des aides aux entreprises émanant de la Commission européenne, la nécessité de positionner les OISP et les ILDE par rapport à la question des SSIG est apparue.



L'insertion n°78 dont le dossier est consacré à la problématique des règles européennes de la concurrence et de leur impact sur les OISP et les ILDE

La FeBISP a rédigé un dossier d'analyse faisant le point sur ces questions complexes, afin d'interpeller sur la nécessité d'établir un cadre clair sur les services d'intérêt général, pour le bien du non marchand et de l'économie sociale. Le Ministre Benoît Cerexhe a été également interpellé sur l'urgence d'apporter un cadre à ces entreprises d'un type particulier qui, en raison de leurs missions, doivent être protégées d'une concurrence outrancière qui conduirait à une perte de qualité et d'accessibilité des services sociaux.



4. La FeBISP, fédération d'employeurs du secteur non marchand

4.1. La concertation dans les instances patronales

La FeBISP développe un réseau de représentations dans les différentes instances afin d'assurer la représentation patronale du secteur de l'ISP. Elle est membre de la Chambre ISP de la Fédération des Employeurs du Secteur de l'Education permanente et de la Formation des Adultes (Fesefa). Par un effet de cascade, cette représentation permet à la FeBISP d'être représentée ou de siéger sur le banc patronal d'instances comme le Fonds Maribel social, le Fonds de formation du secteur socioculturel et sportif, la Commission paritaire 329, la sous-Commission paritaire 329.02, la Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale... Le détail des points abordées dans ces différentes instances est repris dans la version intégrale du rapport d'activité.

En fonction des thèmes abordés selon les représentations, la FeBISP assure un relais auprès de ses membres concernés. Ce relais peut être exercé soit à titre d'information, de suivi ou si une prise de position est nécessaire, la FeBISP veille à acquérir un mandat auprès de ses membres après leur avoir donné tous les éléments nécessaires à l'étude du dossier.

Parmi les principales questions traitées en 2008 dans ces diverses instances, citons :

- Décret Emploi 2008 (communauté française) à la CESSoC et à la Fesefa.
- Nouvelle Ordonnance concernant les Missions Locales, le plan Emploi Jeunes, les questions liées au bilan du CPP (Contrat de projet professionnel), le bilan et l'application du Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) au Conseil Economique et Social de la RBC.
- Demande d'avis concernant le champ d'application de la CP 329 aux IDESS à la Commission paritaire 329.
- Abaissement du seuil de la délégation syndicale et plan Tandem à la SCP 329.02.

4.2 Négociations dans le cadre de l'Accord non marchand 2006-2010

En 2007, la FeBISP avait mis à l'étude une proposition de convention collective de travail propre au secteur qui aménagerait les conditions de l'application de la prépension en imposant le remplacement systématique du travailleur prépensionné pour maintenir le volume de l'emploi et la répartition de la charge de travail. Pour envisager la faisabilité d'un tel dispositif, la proposition fut illustrée par une simulation basée sur les données cadastrales recensées en 2005 et mises à jour. L'analyse a été faite sur trois années en tenant compte de l'évolution des paramètres. Les hypothèses envisagées basées sur une variation du calcul de l'indemnité complémentaire redevable au prépensionné ont permis de dégager, sous certaines conditions, une économie sur les coûts salariaux. En 2008, la FeBISP a procédé à une réactualisation des données. Cette analyse a donné lieu à une modification de l'arrêté non marchand 2001/549 visant à introduire l'art. 85bis prévoyant l'octroi d'une subvention pour couvrir l'indemnité de prépension. Cette mesure doit encore être assortie de modalités d'application afin de pouvoir porter son plein effet.

Le plan Tandem permet à un travailleur de minimum 50 ans de réduire son temps de travail à mi-temps sous certaines conditions, notamment d'âge, de temps de travail et d'ancienneté. L'employeur a l'obligation de remplacer le travailleur à mi-temps afin de maintenir constant le volume de l'emploi dans l'association. Le système peut prévoir une certaine souplesse et ne pas contraindre l'employeur à engager un travailleur dans la même fonction. Dans le cadre de ce dispositif, existant dans d'autres commissions paritaires, la FeBISP a réfléchi à son application au sous-secteur de l'insertion socioprofessionnelle en mesurant les implications sur les conditions de travail, la force de travail des associations et l'impact budgétaire. De plus, pour envisager la faisabilité d'un tel dispositif, la proposition fut illustrée par une simulation basée sur les données cadastrales mises à jour.

À la suite d'une concertation avec la COCOF, Bruxelles Formation et la FeBISP, certaines situations de carence conjoncturelles ou structurelles ont pu être cernées lors du recrutement d'un formateur. Il s'agit concrètement de dégager des procédures en vue de permettre l'exercice d'une fonction pédagogique sans présenter, au moment de l'engagement, les qualifications requises par les fonctions pédagogiques définies dans la classification de l'Accord non marchand. La mise en place de ces procédures doit permettre la continuité de l'action de formation tout en rendant possible la mise à niveau du candidat.

Depuis 2006, l'Accord non marchand prévoit une intervention complémentaire relative aux





ACS des secteurs non marchand agréés à la Commission communautaire française. Le secteur ISP bénéficie de la mesure d'intervention partielle dégagée en comparant le coût salarial d'un travailleur affecté à l'ISP avec le montant de la prime ACS versée par Actiris. Afin de fixer annuellement le pourcentage d'intervention, la COCOF prévoit une opération de cadastre à laquelle la FeBISP est attentive afin de guider ses membres tout au long du processus.

4.3. La gestion des fonds paritaires propres à l'ISP

La représentation du banc patronal au Comité de gestion de ces Fonds est assuré entre autres par la FeBISP. De plus, la FeBISP est en charge de la gestion administrative et financière de ces deux fonds.

4.3.1. Le FFCISP (Fonds de la formation continuée de l'ISP bruxelloise)

Un budget total de 229 493,91 euros était destiné à la formation dont 152 803,21 euros pour les OISP et 76 690,70 euros pour les Missions Locales. 4% du budget OISP et un peu plus de 3% du budget Missions Locales ont été réservés à la formation certifiante. 8% du budget formation a été consacré aux formations transversales, organisées par des prestataires extérieurs et s'adressant à tous les travailleurs affectés aux actions ISP.

4.3.2 L'asbl « CP 329 - Réduire et compenser »

En 2008, outre l'appel à projets annuel réalisé en février, un deuxième appel a été réalisé en juin permettant à de petites associations de répondre à un besoin ponctuel de force de travail. Au total de l'année 2008, les OISP ont introduit 52 projets d'embauche compensatoire permettant de financer 19,54 équivalents temps plein.

5. La Fédération

5.1. Nouveaux membres

En 2008, Remue-Ménage et ART2WORK, 2 Initiatives Locales de Développement de l'Emploi, ainsi que Convivialités, un atelier de formation par le travail, sont venus rejoindre

notre fédération. Au total, la FeBISP compte 24 membres en économie sociale d'insertion et 54 OISP.



Assemblée générale de travail de la FeBISP

- **Remue-Ménage** : à l'initiative de l'Agence Locale pour l'Emploi de Saint-Gilles, Remue-Ménage est un projet agréé comme ILDE (Initiative Locale de Développement de l'Emploi) qui utilise le dispositif « Titres-services ». Cette initiative locale vise à créer des emplois réguliers, stables et accessibles à des personnes peu qualifiées dans le secteur du nettoyage à domicile.
- **ART2WORK** : cette ASBL joue un rôle d'interface entre des partenaires du secteur artistique bruxellois désireux de prendre leurs responsabilités dans la lutte contre le chômage à Bruxelles et des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Concrètement, dans le cadre de son agrément ILDE, ART2WORK offre à des demandeurs d'emploi infra-qualifiés sous contrat PTP la possibilité de travailler pour les institutions partenaires en tant que « technical assistance » et « front-desk ».
- **Convivialités** : cette asbl est un Atelier de Formation par le travail dans le domaine de la menuiserie et fait partie du Mouvement Convivial qui regroupe à la fois des réfugiés et des autochtones. Convivialités a été initialement créée en ayant pour mission de favoriser l'accueil, l'écoute et l'insertion des Réfugiés dans notre pays. Ensuite, pour « coller » aux réalités institutionnelles belges, 2 nouvelles asbl ont été créées, l'une en 2000, vzw Together à profil néerlandophone, l'autre en 2002, l'asbl Convivialités à profil francophone.

5.2. Changement dans le Conseil d'administration et dans l'équipe

En juin 2008, trois postes d'administrateur sont devenus vacants suite à la fin des mandats de Pierre Devleeshouwer, Jean-Philippe Martin et Isaac Domb. Ce dernier a été réélu par l'Assemblée Générale qui a également élu une nouvelle administratrice, Ileana Rosselli. Les autres membres du CA ont poursuivi leur mandat. Le conseil d'administration actuel est donc



composé de : Georges Bernaerts – Président (Arpajie asbl), Martine De Vos (Cobeff asbl), Danièle Rongé – Trésorière (CF2000 asbl), Jacqueline Bailly – Secrétaire (Proforal asbl), Ileana Rosselli (Mission Locale de Molenbeek) et Isaac Domb (PretNet Services asbl).

Au niveau de l'équipe de la FeBISP, l'année 2008 a également été marquée par de nombreux heureux événements (quatre au total) qui ont donné lieu à autant de congés de maternité... De plus, Suzanne Beer, secrétaire générale depuis 2001 a quitté la fédération fin décembre 2008.

6. Les trois canaux de communication de la FeBISP

6.1. Mise en ligne du nouveau site sur l'insertion socioprofessionnelle et l'économie sociale à Bruxelles

En mars 2008, la FeBISP a mis en ligne son nouveau site sur l'insertion socioprofessionnelle et l'économie sociale à Bruxelles. Présenté officiellement à la presse le 22 avril 2008, il est le fruit d'un travail de préparation technique et rédactionnel commencé en 2006. Cette sortie a été saluée par la presse dans plusieurs articles. Depuis sa mise en ligne en 2008, il a déjà reçu près de 25 000 visites en seulement 10 mois.



Tatiana Vial Grösser, attachée communication et responsable du site de la FeBISP

Avec plus de 500 pages, il offre de l'information autant aux opérateurs d'insertion qu'aux personnes à la recherche de guidance ou de formation socioprofessionnelle. Il s'agit d'une énorme quantité d'informations qui brassent plusieurs niveaux et qui s'adressent à des publics divers : plusieurs centaines de pages, d'articles, de nouvelles, d'événements, de formations, d'explication de la législation, etc. pour les travailleurs et employeurs de l'ISP et de l'ESI, porteurs de projet ESI, demandeurs d'emploi, etc.

6.2. L'insertion et l'@insertion

Le périodique papier L'insertion est paru cinq fois en 2008 et la newsletter électronique 10 fois. Tous ces outils d'information de la FeBISP sont distribués gratuitement aux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles sur demande et sont disponibles en format électronique sur notre site : www.febisp.be

6.3. Édition, diffusion et promotion du « Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise »

Après le Vade-mecum du porteur de projets en économie sociale en 2005, la FeBISP a publié en 2008, grâce au financement de la Ministre Françoise Dupuis, le Vade-mecum de l'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise.

Cette publication a été éditée à 750 exemplaires dont près de 500 ont déjà été diffusés auprès des OISP, des partenaires institutionnels, des médias, des écoles et de diverses associations actives au niveau de l'insertion socioprofessionnelle ou intéressées par ce secteur.

Suite à la conférence de presse organisée par Madame la Ministre Françoise Dupuis le 8 décembre 2008, plusieurs articles sont parus dans les médias. De plus, l'annonce de la parution du Vade-mecum a été abondamment relayée dans les publications de la FeBISP.

6.4. Mise à jour du vade-mecum du porteur de projet d'économie sociale d'insertion à Bruxelles

En 2008, le Vade-mecum du porteur de projets en économie sociale à Bruxelles a été mis à jour et augmenté de nouvelles fiches. Les personnes qui ont commandé ou reçu ce document depuis 2005 ont automatiquement reçu la mise à jour.

La mise à jour intègre notamment les changements législatifs récemment apportés à l'Ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des Initiatives Locales de Développement de l'Emploi et des Entreprises d'Insertion, modifiée par l'Ordonnance du 3 mai 2007.





De plus, cette édition 2008 comporte de nombreuses nouvelles fiches sur les relations sociales (commissions paritaires, conventions collectives de travail), la gestion des ressources humaines (règlement de travail, contrat de travail), la TVA, le régime d'imposition applicable aux ILDE et aux EI, les accès à la profession, l'agrément des entreprises d'économie sociale dans le cadre des marchés publics, la réalisation d'un plan de trésorerie, la réalisation d'un plan de formation et la réalisation d'un plan marketing.

6.5. Articles dans d'autres revues

La FeBISP écrit régulièrement des articles pour d'autres revues :

- Pour le numéro 159 Bis, périodique de CBCS : « Activation des demandeurs d'emploi et insertion socioprofessionnelle un mariage contre-nature » par Tatiana Vial Grösser.
- Pour L'ESSoR (périodique de l'Interfédé) n°44 : « La culture à petit prix : deux solutions concrètes » par Ana Teixeira et « Parcours d'artiste, comment parler du public de l'insertion socioprofessionnelle sans le stigmatiser » par Tatiana Vial Grösser.
- Coordination du dossier « culture et insertion socioprofessionnelle » de l'ESSoR n°44.
- Pour l'ESSoR n°43 : « La participation comme principe d'évolution » par Ana Teixeira.
- Pour le dossier spécial d'Alter Echos n°252 « Une couverture sociale qui évolue... » par Gabriel Maissin.

De plus, la FeBISP a donné plusieurs interviews qui ont donné lieu à des articles :

- Dans le n°63 de ENSEMBLE « Beaucoup de feu pour un filet de vapeur » interview de Pierre-Alain Gerbeaux et de Gabriel Maissin, par Yves Martens.
- Dans le n°57 de L'ESPERLUETTE « D'un point de vue bruxellois » interview de Gabriel Maissin, réalisée par Bernadette Wynants.
- Dans le n°284 d'Alter Echos « Entre contentement et questionnement, les Missions Locales oscillent » interview de Pierre-Alain Gerbeaux.

6.7. Un outil pour mieux réaliser les plans d'affaires

Afin de mieux assumer nos missions d'agence-conseil, nous avons cherché à nous doter

d'un outil maison, simple d'usage et performant, très pratique, afin d'aider les entreprises d'insertion et les ILDE qui nous sollicitent pour réaliser des plans d'affaires solides. Cet outil vient en complément de notre Vade-mecum. Nous l'avons élaboré sous forme d'un classeur Excel, comportant plusieurs feuilles à remplir par les porteurs de projets. Celles-ci, par les questions qu'elles posent, les aident à définir leurs produits, leurs prix de vente, leurs coûts de production et à calculer leur chiffre d'affaires potentiel. Une fois cela fait, nous proposons un canevas pour réaliser le plan financier qui rendra le dossier de demande d'agrément mieux pensé et plus solide. Cet outil est gratuit. Il a été diffusé une dizaine de fois en 2008.

6.8. Réponse à un article polémique sur les entreprises d'économie sociale

La FeBISP a réagi à l'article de Patrick van Campenhout paru dans La Libre du 19 et 20 avril « Entreprises d'insertion, gentils fraudeurs ». Un communiqué de presse détaillé apportant des précisions sur cette matière complexe a été publié.

7. Glossaire

CEF : Conseil de l'Éducation et de la Formation
CCFEE : Commission Consultative Formation Emploi Enseignement
CCPQ : Commission Communautaire des Profils et des Qualifications
CPP : Contrat de projet professionnel
EI : Entreprise d'Insertion
FFCISP : Fonds de la Formation Continué en Insertion SocioProfessionnelle
ILDE : Initiative Locale de Développement de l'Emploi
SFMQ : Service Francophone des Métiers et des Qualifications

L'entièreté du rapport d'activités 2008 ainsi que ses annexes sont téléchargeables sur :

www.febisp.be

E N B R E F

Groupe de travail compétence transversale

Suite à la décision de l'Assemblée générale de mai 2009, le groupe de travail Compétences transversales reprend ses travaux prochainement. 9 compétences ont été répertoriées : exploiter l'information, résoudre des problèmes, exercer son jugement critique, exercer et développer sa pensée créatrice, se donner des méthodes de travail efficaces, exercer et mobiliser ses ressources, coopérer, communiquer de façon appropriée, valoriser ses compétences dans un environnement concurrentiel. Elles sont associées à l'accomplissement d'une action, par un ou plusieurs individus, dans une situation donnée et visant un objectif ciblé.



L'assemblée générale de la FeBISP de mai dernier

Elles trouvent sans cesse de nouvelles occasions d'être transférées et exploitées. Car elle sont transférables entre différentes situations (familiales, administratives, professionnelles)

et notamment indispensables pour évoluer dans des processus d'apprentissage ou d'orientation. Le nouvel objectif du groupe de travail est à présent de les illustrer par des situations pédagogiques concrètes. En conclusion : les OISP défendent le temps nécessaire pour développer ces compétences dans le cadre de leurs actions. Ils s'adressent à un public peu qualifié qui bien souvent doit apprendre à les développer en plus d'autres compétences techniques ou spécifiques.

ILDE et EI, réagréments, agréments et désagréments

2009 marquait le terme de quatre années d'agrément pour les premières ILDE (Initiatives Locales de Développement de l'Emploi) ou EI (Entreprises d'Insertion) agréées par l'Ordonnance du 18 mars 2004. Trois EI et vingt-sept ILDE, dont douze ILDE néerlandophones, ont donc dû réintroduire chacune un dossier complet de demande d'agrément, augmenté de nombreuses annexes comme un plan financier, un rapport annuel, une copie des conventions qui les lient avec certains CPAS et autres opérateurs de formation, les contrats de travail conclus avec tous leurs travailleurs... Autant dire

qu'une quantité impressionnante d'e-mails ont déboulé dans les boîtes de courrier électronique des membres de la plate-forme de concertation de l'économie sociale. Des kilos (une vingtaine par destinataire ?) de pages à imprimer, qui se sont avérées, dans les faits, impossibles à lire (une bonne partie des dossiers ont été reçus la veille de leur examen en plate-forme !). Résultat : 29 projets réagréés, et un seul projet recalé pour cause de



La « lecture » des membres de la plate-forme de concertation de l'économie sociale bruxelloise

double agrément communautaire et régional pour la même activité. Au 15 février 2009 se clôturait également la première période pour le dépôt des dossiers de demande d'agrément en économie sociale d'insertion. Huit nouveaux

candidats à l'agrément ont tenté leur chance... avec plus ou moins de succès. En tout, deux nouvelles ILDE et deux nouvelles EI ont été agréées. Sans surprise (ça devient assez régulier maintenant), les deux EI sont actives dans les titres-services. Les deux ILDE agréées le sont, l'une, dans le domaine du transport et de l'accompagnement de personnes moins mobiles, la seconde dans les petits boulots et le dépannage. En tout, Bruxelles compte septante-cinq entreprises agréées, qui totalisaient, au 15 février 2009, un millier d'équivalents temps plein pour du public-cible.

Ordonnance Missions Locales et concertation, ça commence mal !

Fin mai, le Gouvernement bruxellois a adopté un Arrêté d'exécution de l'Ordonnance relative aux Missions Locales et aux Werkwinkels. Ce premier Arrêté traite de la collaboration entre Actiris, les Missions Locales et les Werkwinkels. Le secteur devrait pouvoir se féliciter de cette avancée dans la mise en œuvre de cette Ordonnance. En effet, les Missions Locales ont toujours demandé que la mise en application de l'Ordonnance se fasse dans les plus brefs délais, en concertation avec les acteurs concernés. En

outre, le contenu de l'Arrêté a le mérite de clarifier certains points des pratiques de concertation qui ont eu lieu jusqu'à présent entre ces acteurs.



Un Arrêté d'exécution rédigé sans concertation. Un mauvais signal !

Néanmoins, les Missions Locales estiment que le texte ne va pas assez loin dans leur reconnaissance pleine et entière en tant que partenaires d'Actiris. Mais surtout, l'absence totale d'information et de consultation du secteur par le cabinet Cerexhe, auteur du projet, ne leur a pas permis de faire valoir leur point de vue (que ce soit avant le passage du texte en première lecture ou même avant la deuxième lecture). Paradoxal pour un projet de texte qui aborde justement le thème de la concertation des opérateurs dans un lieu où le représentant du ministre sera présent. Mauvais signal donné au secteur ISP et mauvais départ que le prochain ministre de l'emploi devra corriger au plus vite. Il est en effet

inimaginable que les prochains Arrêtés soient rédigés et adoptés sans concertation alors qu'ils traiteront des questions telles que le public des Missions Locales, la complémentarité d'action entre Actiris et celles-ci, leur financement.

Bruxelles Formation à l'AG de la FeBISP

Les membres s'étaient déplacés en nombre lors de l'assemblée générale de la FeBISP de juin pour écouter la présentation de Marc Thommes, le directeur général adjoint de Bruxelles Formation. Celui-ci a (ré)expliqué que la mise en place de la démarche référentielle dans le dispositif ISP répondait à la nécessité de réguler le marché du travail et de se conformer à une série de processus européens à l'œuvre actuellement. Il a aussi réitéré, non sans susciter quelques interrogations, sa volonté de garantir la liberté pédagogique du secteur et de l'impliquer dans le processus.



Marc Thommes, directeur général adjoint de Bruxelles Formation



Rencontre avec...

Pierre Devleeshouwer, nouveau directeur de la FeBISP

Interview réalisée par Jonathan Lesceux

Comme vous le savez probablement, Pierre Devleeshouwer est le nouveau directeur de la FeBISP. Loin d'être un inconnu pour nombre d'entre vous, il représentait depuis des années son association (FIJ) aux assemblées générales de la FeBISP dont il a été par ailleurs administrateur pendant 6 ans. A l'occasion de ce numéro de L'insertion, il répond à quelques questions afin de faire plus ample connaissance.

Quel est votre parcours professionnel ?

Après avoir fait des études d'assistant social, j'ai commencé par travailler pendant deux ans dans un centre de guidance dont une section s'occupait des jeunes d'un quartier défavorisé à Ixelles. Ce premier emploi m'a permis de prendre conscience de l'ampleur de la problématique des difficultés et de l'échec scolaires des jeunes en milieu populaire. Par la suite, après un petit intermède d'un an dans une crèche, j'ai travaillé dans une association d'action en milieu ouvert à Anderlecht dans le quartier de la Roue. C'était à la fois un travail de soutien individuel de jeunes en difficultés et d'actions collectives liées, encore une fois, à la problématique de l'échec scolaire d'enfants en milieu populaire. A cette époque, j'ai été un membre actif de la création et de la

coordination des écoles de devoirs de Bruxelles. Ensuite, en 1990, j'ai été engagé par Formation Insertion Jeunes (FIJ), association pionnière dans la mise en place de formations pour les jeunes sortis de l'école sans qualification. J'ai pu continuer à travailler sur les discriminations sociales et scolaires que les jeunes des milieux populaires rencontrent. J'y ai d'abord exercé la fonction de coordinateur pédagogique pendant 10 ans et ensuite celle de directeur de l'association, début 2001, quand Suzanne Beer qui en était la directrice, a rejoint la FeBISP.

Au vu de votre parcours fortement marqué par la problématique de l'insertion des jeunes, pourquoi pensez-vous que le nombre de jeunes dans le dispositif ISP diminue ?

Je pense que c'est une problématique complexe. En effet, le nombre de jeunes de moins de 25 ans dans le dispositif ISP tend à diminuer alors qu'au départ le dispositif ISP a été créé en grande partie par des associations qui visaient un public jeune. Si je prends l'exemple de FIJ, fin des années 80, début des années 90, le public était constitué à 90% de jeunes alors qu'actuellement ce pourcentage s'élève seulement à 30%. Pourtant, le nombre de jeunes de moins de 25 ans sans qualification inscrits chez Actiris est extrêmement

important mais ce public n'est pas représenté dans la même proportion dans les OISP. Il s'agit donc d'une vraie problématique qui nécessite une analyse assez précise qu'on ne fera pas dans le cadre de cette interview. Pour moi, il faut aller beaucoup plus loin qu'organiser une journée d'étude et j'aimerais personnellement que la FeBISP fasse de cette question un de ses axes de travail dans les années qui viennent.

Qu'est-ce qui vous a poussé à suivre, d'une certaine manière, le chemin de Suzanne Beer, et avoir à votre tour rejoint la direction de la FeBISP ?

Je ne sais pas si j'ai tout à fait suivi le chemin de Suzanne Beer mais je dirais qu'il y a quand même une certaine filiation et des suites logiques dans nos parcours professionnels. A FIJ, on a toujours voulu, au-delà du travail quotidien avec les publics que nous accueillons, participer, susciter, créer et soutenir des projets collectifs ayant une portée plus large que l'action locale. FIJ était avec d'autres, une des associations qui a fondé la FeBISP et qui y a investi du temps pour son développement et son positionnement. Dans ce contexte, postuler à la direction de la FeBISP devenait quelque chose de presque naturel dans mon cheminement.



Pierre Devleeshouwer, directeur de la FeBISP depuis le 15 mai 2009

Vous pouvez contacter Pierre Devleeshouwer via le secrétariat de la FeBISP :

tél : 02 537 72 04
mail : secretariat@febisp.be



Rencontre avec...



Quel sens donnez-vous à l'action collective au sein de la FeBISP ?

Je crois qu'elle doit se situer principalement sur deux axes : un axe de défense de ses membres mais aussi un axe de réflexion qui porte une série d'idées. En effet, il est important de pouvoir prendre ensemble des positions afin d'apporter des réponses ou faire des propositions communes aux différents niveaux de pouvoirs et aux différentes administrations avec lesquelles le secteur est en relation. La FeBISP possède une grande légitimité. D'une part, parce qu'elle regroupe un grand nombre d'opérateurs ISP (47 des 50 OISP agréés) et parce qu'elle est la plus grande fédération d'économie sociale bruxelloise en nombre de membres (près de la moitié des ILDE et EI bruxelloises francophones). D'autre part, parce que la participation importante aux assemblées générales (7 par an) montre que l'action de la fédération est soutenue par ses membres.

Quelles sont les grandes questions qui se poseront pour la FeBISP et le secteur de l'insertion dans les prochaines années ?

En termes de questionnement de fond, comme évoqué précédemment, la problématique des jeunes est effectivement très importante. Ensuite, il y a le paradoxe de la Région bruxelloise qui produit beaucoup de richesse et d'emplois mais qui nécessitent un niveau de qualification élevé, voir très élevé, alors qu'une part significative

des Bruxellois au chômage sont peu ou très peu qualifiés. La réponse simple qu'on entend souvent chez les politiques, c'est qu'il faut favoriser la formation pour leur permettre d'accéder aux emplois disponibles.

C'est une équation partiellement vraie. Quand on connaît le terrain, on sait que l'écart entre ces emplois qualifiés et le niveau de formation des demandeurs d'emploi est souvent très important. Je caricature un peu mais quelqu'un qui sort d'une 4^{ème} professionnelle ratée ne pourra jamais, avec les contraintes du dispositif actuel, accéder à un emploi où il faut être trilingue et avoir une maîtrise d'outils informatiques avancés.

Par rapport à cette problématique, il faudrait peut-être permettre aux OISP de pouvoir développer dans certains cas des formations plus longues. Il faudrait aussi créer plus d'emplois accessibles à des gens peu qualifiés ou ayant acquis des compétences dans le dispositif ISP. A ce niveau, le secteur de l'économie sociale a déjà créé un nombre important d'emplois et il faut poursuivre dans cette direction. Par ailleurs, il faudrait voir avec les partenaires sociaux et les entreprises comment développer des emplois de qualifications intermédiaires.

Est-ce que cela veut dire que le niveau de qualification que les OISP peuvent faire atteindre aux stagiaires est insuffisant ?

Non, je crois qu'il est suffisant pour

permettre à notre public cible de trouver des emplois qui ne nécessitent pas un niveau de qualification extrêmement élevé mais malheureusement ceux-ci sont trop peu nombreux en Région bruxelloise. Et je tiens à souligner que le OISP font un travail significatif et remarquable qui donne des résultats probants en termes d'accès à l'emploi. De plus, ce travail se fait dans des conditions très difficiles avec des personnes qui se trouvent dans des situations socioéconomiques et personnelles également très difficiles. Tout cela donne des résultats et il s'agit là de sacrés défis que le secteur relève tous les jours.

Mais on reste dans une situation où le nombre global d'emplois reste insuffisant par rapport à la population bruxelloise en demande d'emploi. Avec les personnes en formation on arrive à des progressions très importantes et à des niveaux de qualification très intéressants, mais au regards des attentes de certaines entreprises, il y a parfois un monde de différence. L'économie sociale offre un début de réponse à cette problématique mais c'est surtout sur le marché de l'emploi classique que la plupart des stagiaires sont amenés à ensuite chercher du travail. A ce niveau, il existe encore une appréhension de la part des entreprises qui sont toujours un peu craintives vis à vis de personnes qui n'ont pas un diplôme « classique ».

Dans cette optique, la régulation de l'offre de formation, la généralisation de l'approche

métiers/compétences soutenue par Bruxelles Formation et le développement du processus de validation des compétences pourraient être de réelles opportunités pour les publics que nous touchons, à condition que les OISP puissent garder les marges et les souplesses nécessaires pour continuer à garantir l'organisation de formations accessible et de qualité.

Comment voyez-vous l'évolution de la FeBISP au cours des prochaines années ?

Je m'inscris dans la continuité de ce qui a été fait. Je pense qu'après plus de 10 ans d'existence, la FeBISP est devenue un partenaire connu et reconnu auprès des différents gouvernements et administrations. On est parfois plus reconnu quand les administrations ont besoin de faire passer certaines mesures auprès des associations que quand il s'agit d'écouter nos revendications. Des choses ont déjà été faites à ce niveau, mais je pense qu'il faudra certainement travailler encore plus sur cet axe et, pour y arriver, il faudra être encore plus collectif et porter tous ensemble ce que nous voulons.

Pourquoi ça ne colle plus entre les jeunes et l'ISP ? Le diagnostic de la commission zonale !

Cécile Vanden Bossch* et Ana Teixeira

La commisssion zonale Nord-Est s'est penchée sur une question décidemment dans l'air du temps au sein du dispositif ISP : les jeunes. Originalité de la démarche, l'utilisation d'une méthode de gestion du cycle de projet pour élaborer un diagnostic du problème.

Le taux de chômage des jeunes en Région bruxelloise bat tous les records : 35,3%. Ce taux est largement supérieur à la moyenne belge et européenne !

Ce constat interpelle toujours les Missions Locales de Schaerbeek, de St-Josse et leurs partenaires. Suite à une première concertation zonale organisée en juin 2008 interrogeant les perspectives des jeunes et de l'emploi, le comité organisateur zonale de la zone Nord-Est a choisi de consacrer à nouveau trois journées entières à cette thématique.

L'objectif de cet atelier visait à rassembler les partenaires de la zone qui travaillent avec un public jeune et peu qualifié afin d'analyser, sous plusieurs angles, la participation ou

non de ce public aux activités d'insertion socioprofessionnelle qui lui sont proposées.

Autour de la table : les OISP et la FeBISP (opérateurs d'alphabétisation, de formation par le travail, de formation qualifiante), les cellules jeunes et cellules ISP des CPAS, des éducateurs de Maisons de jeunes, une école de promotion sociale, les associations « Aide en milieu ouvert à Schaerbeek » (AMOS) et « Promotion de l'emploi (RAE) », JEEP (Jeunes Ecole Emploi... Tout un programme) qui rencontrent ce public. Trois partenaires institutionnels étaient aussi représentés : la Commission communautaire française (COCOF), Actiris et Bruxelles Formation et, enfin, deux jeunes « stagiaires en formation ».

Suite à un appel au Bureau d'Ingénierie et de Formation (BIEF), Cécile Majchrzak, experte en animation de séminaire participatif et en gestion de projets, a animé l'atelier à partir de la méthode GCP (gestion du cycle de projet) plus connue en Belgique sous le nom PIPO (Planification des Interventions Par Objectif).



Cécile Majchrzak

Cette méthode d'analyse participative d'une situation existante part des problèmes tels qu'ils sont vécus et exprimés par les différentes parties, à savoir, toutes les catégories d'acteurs concernés par le projet.

C'est avec un certain amusement que le groupe a vu arriver sur les murs des consignes strictes en vue de cadrer ses interventions. Tout d'abord, deux devises primordiales : « Ne pas avoir peur du ridicule » et « Ne pas juger les

interventions ». Et enfin, trois codes de couleur : des cartons blancs lorsqu'ils décrivent un problème, jaunes lorsqu'ils correspondent à une contrainte et verts lorsqu'ils apportent une solution.

L'ISP grimpe à l'arbre des solutions

L'organisation de ce séminaire GCP a suivi une logique rigoureuse menée en plusieurs étapes.

Etape 1 : chaque participant a dû proposer 3 problèmes liés à la problématique (rédigés sur des cartons blancs à partir d'une forme simple moyennant un sujet, un verbe, un complément). Ce premier exercice a déjà permis de révéler des problèmes spécifiques selon les niveaux d'intervention des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou en contact avec les réalités du terrain.

Etape 2 : pour trier les cartons, les participants ont été amenés à faire ressortir les relations de cause à effet entre les différents problèmes énoncés (ex : C'est parce que X..., que Y...). Et de constater



que, dans certains cas, il s'agissait non pas de problèmes à résoudre mais de contraintes liées aux contextes politico-socioéconomiques, sur lesquels les acteurs ISP n'ont que peu d'emprise voire pas du tout (ex : le taux d'échec scolaire est élevé chez les 15-18 ans).

Premier résultat de l'atelier: les cartons blancs ont tous trouvé une place sur le mur, dans un lien de cause à effet, formant un véritable arbre à problèmes. Plusieurs tendances majeures se sont dégagées de ce premier exercice : la mauvaise perception de l'ISP par les jeunes, l'inefficacité des moyens mis en œuvre par les acteurs par rapport aux résultats obtenus en termes de communication,...

Etape 3 : l'arbre à problèmes a dû devenir l'arbre à solutions... En pratique, chaque carton a dû être positif. La logique étant une relation de moyens à fins. Cette démarche permet de décrire la situation qui devrait être atteinte après la résolution idéale des problèmes. La phrase logique à utiliser pour la lecture de l'arbre est : « Si je mets en place X..., alors j'atteins Y... ». Ainsi, le carton blanc mentionnant un problème « Les jeunes ne viennent pas aux séances d'information » fut reformulé positivement ; il est devenu un carton vert (une solution, un but à atteindre) « Les jeunes viennent aux séances d'information ». 47 items ont ainsi été reformulés de façon positive.

Deuxième résultat de l'atelier : un consensus a été trouvé sur des objectifs clairs et

réalistes à atteindre correspondant à la résolution des différents problèmes.

Etape 4 : le groupe a eu le temps d'oublier son arbre à solutions et c'est avec un regard neuf qu'il a réexaminé son travail. L'oeil critique, il a réinterrogé l'organigramme (l'arbre à solutions) pour y repérer autant de sous-structures que nécessaire.

Troisième résultat de l'atelier : 4 objectifs spécifiques (voir tableaux ci-contre) ont été repérés. Chaque objectif spécifique a ensuite été analysé en sous-groupe en fonction des affinités des participants, avant de les soumettre à l'ensemble du groupe.

Etape 5 : Après avoir identifié les problèmes et les solutions, le groupe doit prioriser les solutions qu'il veut mettre en œuvre, imaginer comment les déployer en activités en mesurant d'éventuels risques potentiels tout en les relativisant par rapport à leur impact plus ou moins élevé.

En se quittant à l'issue de l'étape 5, le groupe s'est accordé pour poursuivre sa réflexion sur les 4 objectifs spécifiques : les stratégies communication/promotion/valorisation et lien.

Alors que cette méthode a mobilisé les méninges d'une trentaine de participants, tous se sont accordés sur un objectif primordial à poursuivre : que « les jeunes peu qualifiés viennent au sein des organismes ISP, s'y inscrivent et restent motivés tout au long de leur formation et/ou de leur parcours ».

En effet, l'arbre à problèmes a démontré que l'énergie déployée par les acteurs ISP ne donne pas les résultats attendus.

Un diagnostic fouillé

6 causes principales expliquent cette situation :

- Les activités proposées ne répondent pas aux attentes des moins de 25 ans ;
- Les moyens dont disposent les OISP ne leur permettent pas de mener leurs missions à bien à l'égard de ce public ;
- Les jeunes ne viennent pas aux séances d'information ;
- Les jeunes ne s'inscrivent pas dans un processus ISP ;
- Les jeunes ne participent pas aux activités qui leur sont proposées ;
- Les jeunes sont démotivés en cours d'activité.

8 contraintes ont été dégagées :

- Les parents ne s'impliquent pas dans les projets de vie des jeunes ;
- Le taux d'échec scolaire est élevé chez les 15 à 18 ans ;
- Les jeunes vivent des échecs multiples ;
- La situation sociale des jeunes est instable ;
- Leur situation financière est précaire ;
- Les jeunes préfèrent gérer leur première expérience professionnelle de manière autonome ;

- Après l'obligation scolaire, le jeune refuse toute nouvelle structure imposée ;
- Il n'y a pas de garantie d'emploi à l'issue de l'action suivie.

Certaines difficultés des jeunes, directement liées à ces contraintes, sont liées à leurs attentes « parfois frustrées » et à leur vision pessimiste de l'avenir :

- Les jeunes n'ont pas de projet à long terme ;
- Les jeunes viennent pour répondre à des exigences administratives sans le projet de s'engager dans un parcours ISP ;
- Les jeunes ne se projettent pas dans l'avenir ;
- Les jeunes n'ont pas confiance en eux ;
- Les jeunes rejettent le cadre dans lequel ils s'inscrivent ou sont inscrits ;
- Les jeunes scolarisés sont peu préparés au monde du travail ;
- La représentation qu'ils se font du travail est peu attractive dans un contexte de chômage où le travail qui leur est proposé est souvent précaire ;
- Les jeunes ne sont pas souvent valorisés dans le monde du travail où ils représentent une charge ;
- Les jeunes veulent travailler tout de suite sans s'engager dans un processus ISP en raison de leurs difficultés socioéconomiques.

Au contraire, certaines difficultés touchent





directement aux relations entre les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les jeunes peu qualifiés et représentent plus que jamais des défis à relever.

- Les acteurs ISP ne se connaissent pas entre eux ;
- Les acteurs ISP oublient parfois de s'ouvrir au public avec lequel ils travaillent ;
- Les acteurs ISP ne connaissent pas les moins de 25 ans et inversement ;
- Les acteurs ISP ne sont pas connus au sein des établissements scolaires ;
- Les acteurs ISP n'identifient pas clairement les besoins des moins de 25 ans ;
- L'information ne passe pas ;
- Le discours des acteurs ISP n'est pas adapté au public concerné ;
- Les jeunes ne connaissent pas les activités qui leurs sont proposées ;
- Les activités proposées ne répondent pas aux attentes des moins de 25 ans ;
- Les jeunes éprouvent des difficultés à s'orienter parmi les activités proposées ;
- La perception de l'ISP par les jeunes est plus liée à l'échec qu'à la progression ;
- Les acteurs ISP et les jeunes ne partagent pas la même temporalité ;
- Les acteurs ISP et les jeunes n'ont pas la même perception du projet ;
- Les jeunes ne s'approprient pas le sens de ses activités dans le cadre ISP ;

- Les jeunes doutent de l'efficacité (utilité/adéquation) des activités / formations ;
- Les acteurs ISP ont des difficultés à favoriser la persévérance des jeunes.

La plupart de ces constats interrogent le cadre institutionnel qui régit les différentes actions proposées aux jeunes peu qualifiés. Ainsi, le groupe pense que :

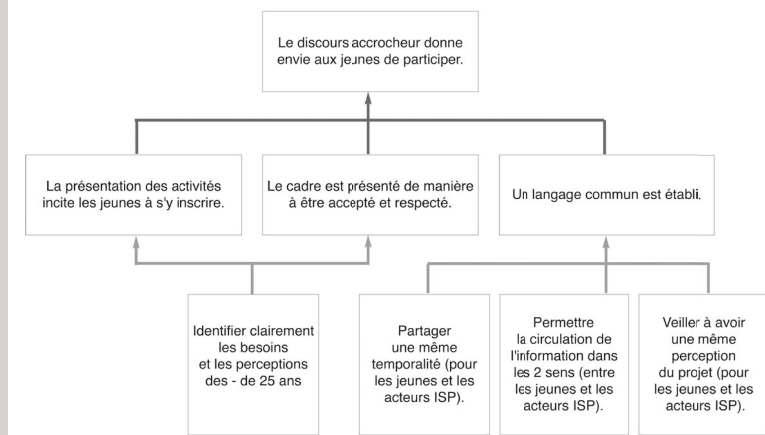
- Il existe une incohérence entre la vision stratégique des pouvoirs publics et les réalités opérationnelles du terrain ;
- L'offre de formation n'est pas appropriée (temps d'attente, nombre, fréquence, nature des actions, accès et niveaux de prérequis) ;
- Tous les secteurs d'activité professionnelle ne sont pas représentés dans l'offre de formation ;
- Il est difficile de trouver un lieu de stage ;
- Les attestations ISP de validation des acquis ne sont pas reconnues.

Qu'en pensez-vous? Comment conclure face à cette flopée de problèmes encore non résolus... Nous vous invitons à construire votre propre arbre à solutions et à nous en faire part.

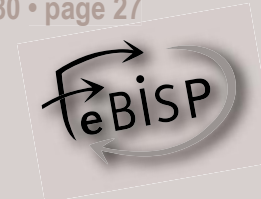
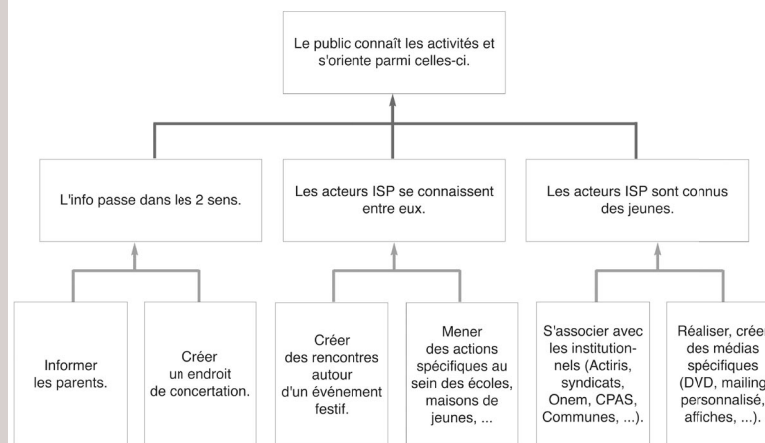
*** Cécile Vanden Bossch est chargée de communication à la Mission Locale de Schaerbeek**

Deux des quatre arbres à solutions réalisés lors de ce séminaire

Communication (Os1)



Promotion (Os2)



Le Memorandum 2009 de l'Interfédé

Wallons et Bruxellois : même combat ! En parcourant le mémorandum de nos collègues wallons (regroupés au sein de l'Interdération des EFT/OISP), on y trouve bien des similitudes avec les revendications formulées par la FeBISP. Les actions d'insertion wallonnes s'articulent autour du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP) et du décret OISP/EFT tous deux votés en début de législature. Ayant vécu cette importante réforme, les acteurs du secteur ont collectivement contruit leur mémorandum, porté d'une seule voix par l'Interfédé.



Présentation du Memorandum de l'Interfédé au théâtre de La Marlagne

Pour donner du sens et renforcer le DIISP, l'Interfédé propose de développer les filières et passerelles, d'accentuer les

partenariats en vue d'un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi, de déployer les outils comme le Cocri (équivalent wallon du CPP) avec efficacité, le tout encadré avec neutralité par le Forem, investi par décret du rôle de régisseur ensemblier. Bruxellois et Wallons revendiquent à l'unisson quand ils clament de pouvoir mieux accueillir les stagiaires, de voir le dispositif mieux financé et simplifié sur le plan des obligations administratives.

Le memorandum de l'Interfédé est disponible sur :

www.interfede.be

Le rendez-vous des memorandums associatifs

Le CBCS rassemble sur son site les différents memorandums des secteurs social-santé bruxellois. L'initiative vise à faciliter une diffusion des nombreux memorandums qui ont été publiés ces derniers mois. Et la diversité est au rendez-vous avec près de 29 memorandums parmi lesquels on retrouve aussi bien

le memorandum de la fédération des centres de planning familial que celui d'Inter-environnement Bruxelles en passant évidemment par le memorandum de la FeBISP. Le CBCS organisait également le 20 avril dernier une Rencontre irisée consacrée à la présentation de certains de ces memorandums (dont celui de la FeBISP). De cette recontre, on retiendra surtout que tous les acteurs bruxellois plaide pour de meilleures synergies et une plus grande concertation entre pouvoirs publics et secteur associatif.

Les memorandums rassemblés par le CBCS sont téléchargeables sur :

www.cbcs.be

Le Memorandum Institutionnel du CBCS

Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl (CBCS) est une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale et de la santé ambulatoire en Région de Bruxelles-Capitale.

Son mémorandum est construit à partir de l'analyse, forcément non exhaustive, des associations de terrain qui composent son assemblée générale. Voici les principales recommandations qu'il contient :

- Penser l'architecture institutionnelle bruxelloise pour qu'elle facilite un déploiement structuré et global de l'offre de services à la population.
- Mettre en œuvre la Charte associative. Un membre de chaque exécutif (ministre ou secrétaire d'Etat) devra être garant de la promotion et de l'application du contenu de la Charte à tous les niveaux de pouvoir, avec la volonté d'harmoniser les pratiques.
- Structurer l'expertise associative au service de la définition des politiques publiques.
- Penser la Région de Bruxelles-Capitale comme une entité urbaine et multiculturelle.

Memorandum bruxellois de SAW-B

SAW-B consacrait un memorandum spécifique à Bruxelles. Selon elle, la crise économique et financière actuelle rend nécessaire l'invention de nouveaux modèles pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux. Dans cette optique, elle rappelle la plus-value que présente les initiatives d'économie sociale mais également les nombreux problèmes que ceux qui entreprennent autrement reçoivent en Région bruxelloise. En terme de propositions, SAW-B s'est inspirée en grande partie de ses fédérations membres. C'est ainsi qu'elle reprend dans ce memorandum certaines revendications de la FeBISP comme la nécessaire évaluation et réforme de l'ordonnance de mars 2004 relative à l'économie sociale d'insertion ou l'augmentation du budget alloué à la politique de soutien à l'économie sociale en Région bruxelloise.

Le memorandum bruxellois de SAW-B est disponible sur :

www.saw-b.be

Memorandum de Tracé Brussel

Nos collègues flamands ont également publié leur memorandum en vue des élections régionales. Très intéressant, celui-ci contient de nombreuses convergences avec les préoccupations de la FeBISP. En effet, dès les premières lignes, Tracé Brussel rappelle la nécessité de ne pas considérer les opérateurs comme des exécutants mais bien comme des partenaires de la politique de remise à l'emploi menée dans notre région. On retrouve aussi dans ce document la demande de plus de simplicité dans les dossiers administratifs à remettre aux pouvoirs publics ainsi que la nécessité de clarifier la situation du secteur par rapport aux règles européennes de concurrence. Enfin, en matière d'économie sociale, l'augmentation des moyens alloués à ce secteur à Bruxelles est également désiré ainsi que l'adaptation de plusieurs points de l'ordonnance de mars 2004.

Le memorandum de Tracé Brussel est disponible sur :

www.trace.be



Terme québécois qui signifie mettre en réseau !



Allo Bruxelles? Allo la terre?

Le Nobel d'économie sociale et durable décerné à un Bruxellois

René Olybéral

Décidément, l'année 2013 est morose ! La fin du cofinancement des Fonds structurels européens pour la Belgique dès le 1^{er} janvier prochain, a encore été affirmée dans son allocation télévisée quotidienne par le président plénipotentiaire de l'Europe, Nicklaas Haarkosi.

Le ministre de l'intérieur a annoncé la date des prochaines élections régionales. Elles se dérouleront le 2^{ème} dimanche de décembre. Le gouvernement fédéral espère ainsi disposer au sein des entités fédérées d'une coalition identique à la sienne. Pour rappel, depuis le scrutin régional de 2009, les élections régionales et fédérales alternent tous les 6 mois avec l'objectif d'obtenir une coalition identique à tous les étages de la Masure - pardon - de la Maison Belgique. Enfin, suite aux

dernières élections communales anticipées de septembre 2012, les 19 co-bourgmestres francophones des communes bruxelloises ne sont toujours pas nommés. Ils refusent toujours de prêter serment dans les deux langues officielles de la région bruxelloise, en commençant par celle de Vondel. Cette obligation, tout comme celle portant création d'un maïorat bicéphal (NL/FR) pour ces communes, fait suite à l'accord constitutionnel de juillet 2011 qui prévoit le refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Heureusement, une timide lueur d'espoir est venue du grand Nord. Le prix Nobel d'économie sociale et durable, qui, depuis 2010, clôt la série annuelle des Nobel, a été décerné lundi à un Belge : Gabriel Maissin. Il a été distingué pour ses travaux



Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP depuis sa création en 1996

sur « *La solubilité des principes néo-marxistes dans les structures d'économie sociale d'insertion et leur application possible à la gouvernance d'entreprise pour l'émancipation finale de l'homme sur le capital.* »

Face à la crise financière et économique qui avait démarré à l'automne 2008 et à la vague de nationalisation de toutes les entreprises du Royaume¹ qui avait suivi, les projets d'économie sociale d'insertion ont montré leur

potentiel de création de valeur et de création d'emplois. M. Maissin a ainsi démontré que plus les travailleurs sont heureux, ont du temps libre, sont sécurisés, reconnus et valorisés, plus les entreprises sont prospères (selon l'indice de développement humain et non plus selon la variable éculée et sclérosante du PIB), plus les liens familiaux et sociaux se retissent et plus la cruche va à l'eau sans se casser.

D'ores et déjà des voix s'élèvent au gouvernement fédéral pour demander une identification des bonnes pratiques et pour tenter des expériences pilotes de dénationalisation en mettant en oeuvre cette théorie. Et l'on parle de réunir à nouveau l'octopus pour opérationnaliser cela.

Gabriel Maissin, Bruxellois,

originaire du Borinage, trilingue français-néerlandais-italien, a très tôt montré son engouement pour cette science sociale et s'est rapidement intéressé à la fonction des pouvoirs publics comme agent économique. Licencié en politique économique et sociale de l'UCL, il avait choisi comme sujet de mémoire : « le rôle économique de l'Etat, le cas belge ». Fêré d'économie, Gabriel Maissin l'est incontestablement.

D'ailleurs, son allure capillaire - le cheveu long sur les côtés, la barbe foisonnante (devenue grisonnante avec... l'expérience) - n'est pas sans rappeler celle de quelques grands théoriciens allemands et français du 19^{ème} siècle (Marx, Engels, Proudhon). Ont-ils été ses maîtres à penser ? Non, car il n'a assurément ni dieu ni maître. Néanmoins, quand il jouait au Monopoly, il cherchait



Allo Bruxelles? Allo la terre?



toujours à obtenir des accords avec les autres joueurs pour acquérir collectivement les demeures de prestige et en faire des Maisons du Peuple ou de l'Education permanente !

Le Nobel : une histoire séculaire

Après le prix Nobel d'économie, le prix Nobel d'économie sociale et durable est le deuxième des sept prix (les cinq autres étant : paix, littérature, médecine, chimie, physique) à ne pas avoir été prévu par l'inventeur et industriel suédois Alfred Nobel dans son testament de 1895. Ils ont été institués respectivement en 1968 et en 2010 par la Banque centrale de Suède pour lui rendre hommage, et ils ont été décernés pour la première fois en 1969 et en 2011. Les autres récompenses avaient toutes été attribuées pour la première fois en 1901.

Conscient de la nécessité d'une approche systémique multifactorielle et plurielle, surtout à Bruxelles, Gabriel Maissin a complété sa formation dans les années 90 par un DES en sciences du développement (1995), puis un DEA en sciences de la population et du développement (1998) avec pour sujet de thèse : « le développement urbain entre logiques locales et globales. Le cas du PRD bruxellois ». Dès lors, quoi de plus naturel que de le retrouver à partir de 1999 aux commandes de la FeBISP, dans un secteur à la croisée de multiples matières (emploi, économie, formation, enseignement, éducation permanente...).

De ses années passées dans le secteur de l'ISP et de l'ESI, tant ses interlocuteurs que ses pairs, lui reconnaissent sa

compréhension des enjeux, ses capacités d'analyse stratégique et tactique, sa vision macro-économique. Son opiniâtreté, sa loyauté, son pragmatisme et sa maîtrise des dossiers ont contribué à faire de la FeBISP un interlocuteur sérieux et reconnu des pouvoirs publics. Bon orateur, charismatique et doté d'un sens de l'humour parfois cynique que n'aurait pas renié Pierre Desproges, il a su faire avancer les idées du secteur dans les lieux de négociation ou de concertation.

Ses anciens collaborateurs lui reconnaissent en outre des qualités d'informaticien (Apple est le seul mot qu'il sache prononcer correctement en anglais) et surtout de mélomane... à mémoire courte. En effet, ce n'est que très récemment qu'ils ont découvert que le gimmick « baisse un

peu l'abat-jour » n'était pas une création maissinienne, mais bel et bien le début du refrain d'une véritable chanson² !

Gabriel Maissin recevra des mains du roi de Suède le 25 décembre prochain à Stockholm une médaille dorée (en chocolat belge), un diplôme (validant 9 unités de compétences) et un chèque de 10 millions de couronnes suédoises (1,08 million d'euros). Le lauréat a d'ores et déjà indiqué que cette somme irait directement à la fondation qu'il désespérait de pouvoir créer un jour :

la Fondation « asbl sans frontière ». Cette Fondation de dimension européenne viendra en aide aux asbl quand celles-ci seront en difficulté de trésorerie en raison des retards de liquidation de subvention des pouvoirs publics. « Asbl sans frontières » n'est peut-

être qu'un nom provisoire, Gabriel Maissin hésitant encore avec « l'Internationale associative ». Pour le choix définitif, vous pourrez voter par internet jusqu'au 31 août via un formulaire en ligne élaboré et mis gracieusement à disposition par l'Agence FSE dès le 29 du même mois.

Notes de bas de page

¹ Toutes sauf les TPE (moins de 10 salariés) qui sont passés, à Bruxelles, sous le contrôle des Missions Locales et des Lokale Werkwinkels.

² Baisse un peu l'abat-jour, une chanson de 1945. Paroles de Marcel Delmas et musique d'Henri Bourtaire. Interprète : Elyane Célis (née Éliane Delmas en 1914 à Ixelles - décédée en 1962), chanteuse et actrice belge. Elyane Célis fait ses débuts au Casino de Paris en 1934 aux côtés de Maurice Chevalier. Dotée d'une voix

de rossignol (ce qui n'est pas le cas de Gabriel Maissin...), elle est aussi l'interprète des chansons " Siffler en travaillant " ou " Un jour mon prince viendra " que fredonne le personnage de Blanche-Neige issue du film d'animation Blanche-Neige et les Sept Nains (1937) de Walt Disney.



Le coin de l'employeur

Nouvelles conventions collectives pour l' ISP

Le printemps a vu éclore de nouvelles conventions collectives de travail (CCT) sectorielles en Scp 329.02. Plusieurs d'entre elles sont déjà entrées en vigueur. Il est donc temps de les appliquer ! Rappelons qu'une CCT fixe des références minimales à respecter. Autrement dit, une « norme » à appliquer par l'employeur au bénéfice des travailleurs mais qui s'impose aussi aux pouvoirs subsidiaires puisque le caractère conventionnel s'assimile à une source de droit. Et puisque c'est un minimum ... on peut toujours faire mieux si on le peut !

Le remboursement des frais de transport du domicile au lieu de travail

La législation sociale prévoit que l'employeur est tenu d'intervenir dans les frais de transport des travailleurs pour se rendre de leur domicile au lieu de travail. Il s'agit bien d'une obligation pour l'employeur et d'un droit pour le travailleur. La CCT du 30 mars 2009, conclue en Sous-Commission paritaire 329.02, prévoit de nouvelles dispositions.

A quoi faut-il être attentif ?

1° La distance parcourue

Pour qu'il y ait intervention patronale dans les frais

de transport, il faut : une distance minimale de trois km entre le domicile et le lieu de travail, sauf pour les trajets en train, où là il y a intervention automatique.

2° Le mode de transport utilisé par le travailleur

- Le chemin de fer

Pour les travailleurs qui utilisent le train, l'employeur est tenu d'intervenir dans tous les cas. Aucune distance minimale à parcourir n'est requise. Le montant d'intervention de l'employeur est fixé dans la CCT 19 octies. Selon les kilomètres parcourus, le montant de l'intervention s'élève de 71,8% à 80% du prix de la carte train.

- Autres transports publics (métro-tram-bus)

Seuls les travailleurs qui effectuent un trajet de 3 kilomètres au moins peuvent prétendre à une intervention dans leurs frais de déplacement. Le montant diffère selon que le prix du transport est proportionnel à la distance ou selon que le prix est fixe quelle que soit la distance. Lorsque le prix est proportionnel à la distance, l'intervention de l'employeur est égale à 75% du prix réel du transport. Par contre, lorsque le prix est fixe, l'intervention de l'employeur est déterminée de manière forfaitaire et atteint 71,8% du prix effectivement payé par le travailleur, sans

toutefois excéder 30 euros par mois (montant à partir du 1^{er} février 2009).

- Transports en commun combinés



A vélo dans le métro bruxellois

Dans le cas de l'utilisation de transport en communs combinés (Chemin de fer – Métro – Tram – Bus), l'intervention sera essentiellement fonction du titre de transport délivré.

Ainsi, si un seul titre de transport est délivré pour couvrir la distance totale, l'intervention de l'employeur sera égale au barème d'intervention fixé dans la CCT 19 octies. Par contre, dans tous les autres cas où le travailleur utilise plusieurs moyens de transport en commun publics, l'intervention est égale à la somme des montants qui sont dus selon les dispositions prévues ci-dessus pour chaque moyen de transport et l'ensemble des distances parcourues.

- Véhicules privés (voiture, vélo)

Dans le cas de l'usage de la voiture, seuls les travailleurs qui effectuent un trajet de 3 kilomètres au moins peuvent prétendre à une intervention

dans leurs frais de déplacement. Le montant de l'intervention s'élève à 60% du prix de la carte train.

Pour les travailleurs utilisant un vélo, l'employeur intervient dans les frais de déplacement effectivement consentis par le travailleur à concurrence d'un montant de 0,15 euros par kilomètre.

Qu'en est-il pour le temps partiel ?

Pour un temps partiel réparti sur 5 ou 6 jours par semaine, l'indemnité du travailleur à temps partiel est la même que pour un temps plein. Sinon, l'indemnité se calcule alors au prorata des jours prestés en favorisant toutefois le travailleur qui opterait pour une formule d'abonnement en transports en commun.

Le defraielement pour l'utilisation de véhicule à moteur personnel pour raisons de service

A dater du 1^{er} juillet 2009, l'indemnité de remboursement au kilomètre des frais de mission s'élèvera à 0,31 euros minimum. Précédemment, le montant était de 0,28 euros par kilomètre parcouru.

Le coin de l'employeur



Travailleurs, rejouissez-vous : la prépension conventionnelle à partir de 58 ans est désormais accessible !

Les partenaires sociaux ont trouvé un accord, dans le cadre de la CCT N°17 du CNT, visant à instaurer un système de prépension à 58 ans dans le secteur socioculturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mai dernier et cessera de produire ses effets le 30 avril 2012. Sur cette base, un travailleur licencié au plus tôt le 1^{er} mai 2009 peut prétendre à une allocation complémentaire à charge de l'employeur pour autant qu'il remplisse les conditions suivantes :

- Etre âgé de 58 ans et plus au moment où le contrat de travail prend fin ;
- Ne pas avoir été licencié pour motif grave ;
- Au moment où le contrat de travail prend fin, avoir un passé professionnel minimum de 35 ans pour les hommes et de 30 ans pour les femmes. Ce plafond est relevé dès 2010 à 37 ans pour les hommes et 33 ans pour les femmes ;
- Etre lié par un contrat de travail avec l'employeur depuis au moins 5 ans. Toutefois, cette condition peut être revue à la baisse pour autant qu'une convention d'entreprise ait été préalablement signée.

L'employeur prendra à sa charge une indemnité

complémentaire indexée équivalant à 57% de la différence entre la rémunération nette de référence et l'allocation de chômage. En cas de passage du régime de crédit-temps (mi-temps ou 4/5), le calcul de l'indemnité complémentaire se base sur le régime de travail au moment de l'accès à l'une de ces réductions. L'indemnité est payée mensuellement jusqu'à la pension légale. Il reste au secteur de l'ISP à s'organiser ... Et pourquoi pas mutualiser les moyens de l'embauche compensatoire avec ceux de la prépension ? A suivre ...

Le droit au reclassement professionnel pour les travailleurs à partir de l'âge de 45 ans

Moyennant le respect d'une certaine procédure à charge de l'employeur, le travailleur, qui a atteint l'âge de 45 ans au moment où le congé est donné et dont l'employeur a mis fin au contrat de travail, peut bénéficier d'une procédure de reclassement professionnel. Celle-ci vise à permettre au travailleur de retrouver le plus rapidement possible un emploi. La nouvelle CCT entrant en vigueur le 1^{er} juillet prochain prévoit que 75% du coût de la procédure soit pris en charge par le Fonds social socioculturel et sportif. Ce dernier est occupé à mettre les moyens administratifs en oeuvre pour s'acquitter au mieux de sa tâche. Mais au bout du compte, il restera encore 25% à financer par l'employeur !

Les parents gagnent du temps pour s'occuper de leurs enfants :

Le repos postnatal garanti

La période de repos postnatal dure obligatoirement neuf semaines. Auparavant, cette période commençait à courir le jour de l'accouchement. Cela impliquait dès lors qu'une travailleuse qui aurait encore travaillé le jour de son accouchement, perdrait ce jour de son repos postnatal. Le législateur a veillé à adapter la réglementation. En effet, la loi prévoit désormais que la période de repos postnatal de neuf semaines commence à courir le jour après l'accouchement.

Le droit au congé parental élargi



Un des nombreux bébés de l'équipe de la FeBISP (cfr verso)

Pour en prendre soin et pourvoir à son éducation, chaque travailleur a le droit de prendre un congé parental à partir de la naissance de l'enfant. Le congé doit désormais débiter avant que celui-ci ait atteint l'âge de douze ans. Pour y avoir droit, le travailleur doit avertir son employeur au moins deux et au plus trois mois à l'avance par lettre recommandée ou par la remise d'une lettre de la main à la main avec accusé de réception. L'employeur peut accepter un délai plus court. Au plus tard au moment où le congé prend cours, le travailleur doit fournir le document attestant du droit au congé parental (par exemple, attestation de naissance, preuve de l'inscription au registre ...). L'employeur ne peut s'opposer au droit du congé parental, tout au plus, peut-il en demander le report, durant le mois qui suit la demande écrite, pour des raisons inhérentes à l'organisation de l'entreprise. Cette possibilité de

report est limitée à maximum six mois. Les travailleurs bénéficiant d'un congé parental reçoivent un revenu de remplacement, versé par l'ONEm. Pendant la période du congé parental, le travailleur bénéficie de la protection contre le licenciement établie dans le cadre du régime de l'interruption de carrière. Cela signifie que l'employeur ne peut faire aucun acte tendant à mettre fin unilatéralement au contrat de travail, sauf en cas de motif grave ou de raison légitime, durant la période du congé parental.

Toutes les nouvelles conventions collectives présentées ici sont disponibles sur le site de la FeBISP dans la partie « Travailler en ISP/ESI » :

www.febisp.be

Une nouvelle direction



Pierre Devleeshouwer, nouveau directeur de la FeBISP depuis le 15 mai 2009

Comme vous le savez déjà probablement, Pierre Devleeshouwer est le nouveau directeur de la FeBISP. A la tête de Formation Insertion Jeunes (FIJ) depuis 2001, il est un membre actif de la FeBISP depuis des années (il y a notamment assuré pendant 6 années un mandat d'administrateur). Une interview de Pierre Devleeshouwer se trouve en page 22.

Il succède à Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP depuis sa création, qui a quitté la fédération après de nombreuses années de bons et loyaux services. Nous le remercions chaleureusement pour tout le travail accompli en faveur du secteur de l'insertion socioprofessionnelle depuis plus de 13 ans et on lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle. Vous trouverez également en page 28, un article

intitulé « Le Nobel d'économie sociale et durable décerné à un Bruxellois » en guise d'hommage humoristique à Gabriel Maissin.



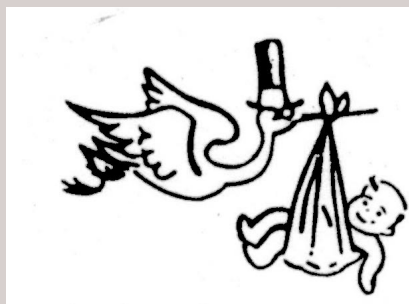
Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP depuis sa création en 1996

Un nouveau Conseil d'administration

L'assemblée générale du 8 juin procédait au renouvellement des mandats du conseil d'administration. Trois nouvelles personnes font leur entrée au CA : Daniel Fastenakel, Jean-Louis Nisen et Laurence Carlier auxquels nous souhaitons la bienvenue. Les membres du CA qui se représentaient (Georges Bernaerts, Jacqueline Bailly, Martine De Vos et Pascale Desrumaux) ont tous été renouvelés dans leurs fonctions tandis que Ileana Rosselli et Isaac Domb, élus l'année passée, continuent leur mandat. Au total, le CA compte maintenant 9 membres. Enfin, après 6 années passées au CA de la FeBISP, Danielle Rongé a vu son mandat s'achever, on la remercie pour tout le travail accompli.

Un heureux événement... et un remplacement

Depuis 2008, l'équipe de FeBISP contribue activement à l'accroissement démographique de la Belgique. C'est donc avec un grand plaisir qu'après le petit Valentin de Valérie Dancart, la petite Théa de Delphine Libert, la petite Gina de Delphine Huybrecht et la petite Lilou de Tatiana Vial Grösser... nous avons l'honneur de vous annoncer la naissance du petit Renzo de Huong Ngo. La maman et son petit se portent à merveille et on ne leur souhaite que du bonheur.



Si l'équipe de la FeBISP devait se trouver une mascotte, on sait déjà quel animal ce serait...

On profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Pascale Deberghe qui remplace temporairement Huong Ngo pendant son congé de maternité.

Vous pouvez contacter Pascale Deberghe à l'adresse suivante :

deberghe@febisp.be

L'insertion

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion à la fin du mois de septembre 2009.

L'@insertion n° 42

Le prochain numéro de L'@insertion sortira en juillet 2009. Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : secretariat@febisp.be

Offres d'emploi

Consultez les dernières offres d'emploi sur notre site www.febisp.be



Le Cinquantenaire à Bruxelles